



PREMIER MINISTRE



Centre
d'analyse
stratégique

2007

Ségrégation sociale et ségrégation politique : Sur l'inscription électorale des milieux populaires

Céline Braconnier
Maître de conférences de Science Politique
à l'Université de Cergy-Pontoise

Jean-Yves Dormagen
Professeur de Science Politique
à l'Université Montpellier 1

Rapports et documents

SÉGRÉGATION SOCIALE ET SÉGRÉGATION POLITIQUE

Sur l'inscription électorale des milieux populaires

Céline BRACONNIER
Maître de conférences de Science Politique à l'Université de Cergy-Pontoise

Jean-Yves DORMAGEN
Professeur de Science Politique à l'Université Montpellier 1



SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

QUAND L'EXCLUSION POLITIQUE DES MILIEUX POPULAIRES SE JOUE DANS L'INSCRIPTION

<u>I DE LA DIFFICULTÉ À MESURER L'INSCRIPTION ÉLECTORALE EN MILIEUX POPULAIRES.....</u>	<u>5</u>
<i>1-Des difficultés de la mesure.....</i>	<i>5</i>
<i>2-De l'hétérogénéité des ZUS.....</i>	<i>5</i>
<i>3-La construction d'un indice de précarité et de pauvreté.....</i>	<i>6</i>
<i>4-La construction d'un échantillonnage raisonné de bureaux de vote.....</i>	<i>7</i>
<u>II UN QUART DE NON-INSCRITS AU SEUIL DES ANNÉES 2000.....</u>	<u>8</u>
<i>1-Calculer les taux d'inscription en ZUS.....</i>	<i>8</i>
<i>2-Un quart de non-inscrits.....</i>	<i>10</i>
<u>III UN ADULTE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE SUR DEUX DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE VOTER DANS SON QUARTIER.....</u>	<u>12</u>
<i>1-La mal-inscription, un phénomène dont la mesure implique des enquêtes de voisinage.....</i>	<i>12</i>
<i>2-Plus d'un quart de mal-inscrits sur les listes électorales de la cité des Cosmonautes.....</i>	<i>13</i>
<i>3-La mal-inscription, principal facteur d'abstention électorale.....</i>	<i>14</i>
<i>4-Des milieux populaires largement sous-représentés dans les urnes.....</i>	<i>17</i>
<i>5-Coût de l'acte électoral, chances de voter et exclusion du vote des milieux populaires.....</i>	<i>19</i>
SECONDE PARTIE	
UN RETOURNEMENT DE TENDANCES EN MILIEU POPULAIRE ?	
<u>IV TOUT JUSTE MAJEURS ET POURTANT NON INSCRITS : LES ALÉAS DE L'INSCRIPTION D'OFFICE.....</u>	<u>22</u>
<i>1-Peu d'inscription sans micro-pression parentale.....</i>	<i>22</i>
<i>2-De quelques effets sociaux des usages politiques du droit électoral.....</i>	<i>25</i>
<u>V UN PREMIER « SURSAUT CIVIQUE » EN DÉCEMBRE 2005 ?.....</u>	<u>27</u>
<i>1-Une tendance à la reprise des inscriptions en ZUS.....</i>	<i>29</i>
<i>2-Des motifs d'inscription très différents selon les territoires.....</i>	<i>30</i>
<i>3- Un effet (indirect) des émeutes.....</i>	<i>32</i>
<i>4-Des prédispositions inégales à s'inscrire ou se réinscrire.....</i>	<i>34</i>
Annexe n° 1 : Tableau des ZUS par niveau décroissant de précarité.....	38
Annexe n° 2 : Tableau des ZUS retenues et des bureaux de vote sélectionnés au départ.....	48
Annexe 3 : Bureaux de votes sur lesquels des données ont été obtenues et les résultats produits...52	

INTRODUCTION

Les émeutes urbaines de l'automne 2005 ont eu pour effet indirect d'attirer l'attention sur la situation de l'inscription des habitants des quartiers populaires sur les listes électorales.

Dans ce contexte, des artistes, des chanteurs, des acteurs, des footballeurs, issus pour la plupart des cités, utilisent les médias pour lancer des appels à l'inscription. Des associations apparaissent également à cette occasion, qui organisent un sursaut civique et citoyen ; AC le Feu en deviendra l'une des plus emblématiques, en se constituant dans la commune même d'où sont parties les émeutes – Clichy-sous-Bois – et en revendiquant être à l'origine de l'inscription de plusieurs centaines de jeunes dès le mois de décembre 2005. Les médias offrent alors à la question de l'inscription une place inhabituelle, relaient largement les initiatives citoyennes et font état, dans les derniers jours de l'année, d'un fort mouvement d'inscription, qui concernerait en premier lieu les jeunes des cités, jusque-là largement sous-représentés sur les listes électorales.

L'un des objets de notre rapport est précisément de soumettre ce récit d'une conversion civique des banlieues au contrôle statistique. Mais il est aussi d'éclairer la situation de départ, puisque le contexte des émeutes urbaines aura également été l'occasion – non seulement pour les médias mais encore pour les pouvoirs publics et nombre de spécialistes – de découvrir que la non-inscription des milieux populaires sur les listes électorales est devenue un fait majeur de notre système politique. Évaluer, au seuil des années 2000, l'ampleur de ce fait social et politique très largement méconnu puisque nous ne disposons jusqu'à présent d'aucune mesure du phénomène – même approximative – constitue par conséquent un objectif central de ce rapport. Les difficultés méthodologiques et empiriques que soulève la réponse à une question en apparence aussi simple que l'établissement de la proportion de non-inscrits dans une cité ou dans un quartier dit « sensible » expliquent en partie, d'ailleurs, ce trou noir de la science électorale française.

Dans le cadre de recherches antérieures, nous avons été amenés à identifier un autre phénomène porteur d'exclusion en matière électorale : celui de la mal-inscription. On désigne par ce terme le fait d'être inscrit dans un bureau de vote qui ne correspond plus à son lieu de résidence effectif. Cette situation concerne les personnes qui, après avoir déménagé, ne se sont pas réinscrites sur les listes électorales de leur nouveau quartier de résidence, sans pour autant avoir été radiées de leur ancien bureau de vote. Selon la distance qui sépare leur nouveau lieu de résidence de leur ancien lieu d'inscription électorale, les personnes concernées se trouvent plus ou moins mal-inscrites. Un inscrit dont le bureau de vote et le lieu effectif de résidence se trouvent dans la même commune pourra être considéré comme faiblement mal-inscrit. Alors qu'une personne dont le bureau de vote se trouve dans un autre département, voire dans une autre région que son lieu de résidence, sera, elle, fortement mal-inscrite ; et, en conséquence, quasi matériellement empêchée de voter. La mal-inscription se révèle, en effet, être un facteur explicatif majeur des taux élevés d'abstention que l'on enregistre dans les quartiers populaires¹. Bien que ce phénomène soit lui aussi difficile à identifier et, plus encore, à mesurer avec précision, ce qui explique qu'il soit assez largement ignoré, nous établirons son ampleur et ses effets sur la participation à partir des résultats d'une enquête localisée que nous avons réalisée, entre 2002 et 2006, dans un quartier de la banlieue Nord de Paris : la cité des Cosmonautes, située dans la commune de Saint-Denis².

Plus globalement d'ailleurs, le travail de terrain que nous avons réalisé pendant quatre ans dans cette cité nous servira de référence pour l'interprétation des résultats établis à une toute autre échelle dans le cadre du présent rapport.

C'est en effet ici, sur la base d'un échantillon de bureaux de vote situés en « Zone Urbaine Sensible » (ZUS), que nous avons étudié les mouvements d'inscription au cours de la période 2003/2005. Nous nous sommes également employés à comparer ces mouvements à ceux que l'on pouvait observer dans des bureaux situés dans les mêmes communes, mais en zones résidentielles et en centre-ville.

¹ Fauvelle-Aymar C., François A. et Vornetti P. (2005), *Les comportements électoraux dans les ZUS aux présidentielles de 2002. Les électeurs des ZUS, des électeurs comme les autres*, rapport pour la DIV, octobre, p. 5 ; Rey H. (2004), « Vote dans les quartiers : abstention en hausse et recul de l'extrême droite », *Habitat et société*, n° 36, p. 19-21.

² *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, Gallimard, 2007.

L'étude de cette centaine de bureaux de vote (96 exactement) devait permettre d'apporter des réponses précises à la question de savoir si l'on avait assisté, ou non, à un sursaut civique dans le prolongement de ce que les commentateurs ont appelé la « crise des banlieues ».

Enfin, entre la commande de ce rapport et sa restitution, un ensemble d'indices concordant invite à penser qu'il s'est manifestement passé quelque chose en matière d'inscription électorale au cours de l'année 2006. Y compris lorsque la comparaison est établie par rapport à la dernière année précédent un scrutin présidentiel – soit l'année 2001 – les premières données disponibles paraissent bien indiquer un mouvement d'inscription sur les listes largement supérieur à ce qui avait été enregistré il y a cinq ans. Nous ne disposons pas encore des données permettant d'établir l'ampleur de ce phénomène à l'échelle nationale, ses caractéristiques et ses effets éventuels sur la situation de la non-inscription en milieux populaires. C'est pourquoi le constat que nous établissons dans le cadre de ce premier rapport devra être approfondi au regard de ce qui s'est produit au cours des douze derniers mois, afin de mieux déterminer quelle est l'ampleur de la non-inscription des milieux populaires à la veille des élections présidentielles de 2007.

PREMIÈRE PARTIE

QUAND L'EXCLUSION POLITIQUE DES MILIEUX POPULAIRES SE JOUE DANS L'INSCRIPTION

I DE LA DIFFICULTÉ À MESURER L'INSCRIPTION ÉLECTORALE EN MILIEUX POPULAIRES

1-Des difficultés de la mesure

Si, jusqu'aux émeutes urbaines de l'automne 2005, les problèmes d'inscription sur les listes électorales des milieux populaires étaient aussi mal connus, c'est, entre autres, parce que l'on ne dispose d'aucune donnée en la matière. Et si l'on ne dispose d'aucune donnée sur un point pourtant aussi essentiel, c'est parce qu'il est difficile, en France, de produire des taux d'inscription à l'échelle des cités et, plus globalement, à l'échelle de territoires urbains bien déterminés et localisés. En effet, les niveaux d'agrégation territoriaux les plus fins conservés par l'INSEE pour traiter les données du recensement – les îlots – et les territoires des bureaux de vote ne sont pas faits pour correspondre, et dans les faits, en milieu urbain, ne correspondent presque jamais. En conséquence, le chercheur ne peut disposer des populations de référence qui lui permettraient de mesurer des taux d'inscription électorale localisés. Dit autrement, la manière dont sont agrégées, dans le cadre d'« îlots de population », les données du recensement ne permet pas de savoir combien de Français de plus de 18 ans résident sur le territoire d'un bureau de vote déterminé. Il est, en conséquence, impossible à partir des données directement disponibles d'établir, même de manière approximative, l'ampleur de la non-inscription dans les cités et, plus globalement, dans les périphéries populaires des grandes villes³.

Confrontés à ce constat, nous avons été amenés à produire nous-mêmes, avec la collaboration de l'INSEE et des services des élections de 24 communes, les données électorales indispensables à la réalisation de cette étude. Et cela dans une double perspective : établir des taux d'inscription en milieux populaires et établir l'ampleur d'une éventuelle reprise de l'inscription à partir de 2005 ; reprise qui s'amplifierait encore sensiblement en 2006 et pourrait donc modifier substantiellement la donne à la veille des présidentielles de 2007.

2-De l'hétérogénéité des ZUS

Pour cela, nous avons commencé par construire une population de bureaux de vote qui puisse nous fournir un échantillonnage satisfaisant des territoires que nous voulions étudier. Il s'agissait de disposer d'un nombre significatif de bureaux situés en milieux populaires mais aussi, à titre de comparaison, de bureaux situés dans des zones résidentielles ou des centres-villes aux caractéristiques démographiques et socio-professionnelles très différentes.

Les bureaux de vote qui devaient nous servir de plan d'observation ont été sélectionnés à partir de la seule catégorie disponible lorsqu'on cherche à appréhender les propriétés sociales et politiques des milieux populaires : celle des ZUS (zones urbaines sensibles). Cette catégorie est censée réunir des quartiers où se concentrent des populations moins diplômées, plus touchées par le chômage et la précarité, aux revenus plus faibles que le reste de la population ; donc aussi des quartiers qui concentrent les difficultés et cumulent les handicaps sociaux. Il n'en reste pas moins que les ZUS constituent une catégorie administrative et politique qui n'a pas été construite sur la base de critères

³ Une difficulté à laquelle les chercheurs travaillant sur la vie politique britannique ou américaine, par exemple, n'ont pas à faire face, les territoires des bureaux de vote aussi bien que les données du recensement étant géoréférencés. Nous remercions Christine Fauvelle-Aymar de nous avoir signalé que la situation française était, de ce point de vue, bien particulière.

sociaux ou économiques clairement objectivés et qui, en conséquence, réunit des quartiers bien différents les uns des autres, composant un ensemble au final assez hétérogène⁴.

La comparaison de deux territoires situés en ZUS suffit à illustrer cette forte hétérogénéité. Les quartiers du Prés Saint-Jean à Alès et du Bois des Roches à Saint-Michel-sur-Orge sont tous deux classés en ZUS, bien qu'ils diffèrent, en réalité, profondément. Sur les bases du recensement de 1999, on constate, en effet, qu'au Prés Saint-Jean la proportion d'étrangers est de 19,2 % contre 9,3 % au Bois des Roches, le taux de non-diplômés de 32,8 % contre 14,8 %, le taux de chômage de 46,8 % contre 10,3 %, et enfin le revenu médian annuel de 11 260 contre 27 107 euros⁵. Ces quelques données révèlent à quel point, au-delà de leur appartenance commune à la catégorie des ZUS, le Prés Saint-Jean et le Bois des Roches sont, en réalité, des quartiers qui réunissent des populations aux caractéristiques socio-professionnelles différentes et qui sont, en particulier, très inégalement affectées par le chômage et la pauvreté.

Cela représente un inconvénient majeur pour les études sociologiques : cette hétérogénéité risque, en effet, d'annuler, ou tout du moins de réduire l'identification et la mesure des déterminants sociaux des comportements en général, et des attitudes électorales en particulier. En réunissant des quartiers qui concentrent les segments les plus populaires de la population et des quartiers habités par une population relevant plutôt de la classe moyenne, toute étude statistique établie à l'échelle des ZUS dans leur ensemble risque de passer à côté de ce qui fait la spécificité des milieux les plus populaires. Mais, dans une autre perspective et à condition d'en tenir compte, cette hétérogénéité présente aussi des avantages : les ZUS constituent, ainsi, de fait, un échantillon représentatif de la diversité des milieux populaires, puisque les populations qui résident dans ce type de territoires vont des segments les plus pauvres et les plus précarisés de la population française, jusqu'aux fractions inférieures de la classe moyenne (celles que l'on désigne en anglais par le terme de *lower middle class*).

3-La construction d'un indice de précarité et de pauvreté

C'est donc en tenant compte de cette diversité que nous avons procédé à la construction d'un échantillon de 242 bureaux de vote, tous situés en ZUS. Pour cela, nous sommes partis d'un premier ensemble de 199 ZUS, sélectionné en 2002 par les auteurs d'un rapport sur les comportements électoraux dans les zones urbaines sensibles⁶. Pour ces 199 quartiers répartis sur l'ensemble du territoire national, nous avons recueilli les données du recensement de 1999, ce qui nous a permis de construire un *indice de précarité et de pauvreté* reposant sur 12 indicateurs :

- le taux de chômage au sein de la population active de la ZUS,
- le taux de chômage de plus d'un an,
- le taux de chômage des 20-24 ans,
- le taux d'emplois précaires,
- le taux de non-diplômés,
- le taux de logements laissés vacants,
- le taux de ménages monoparentaux,
- la part des familles monoparentales dont le chef de ménage est une femme inactive ou chômeuse,
- le taux d'étrangers dans la population de la ZUS,
- le taux de logements HLM,
- le niveau du revenu médian,
- la proportion de jeunes entre 20 et 24 ans dans la ZUS.

L'objectif était de procéder à un classement de ces 199 ZUS de manière à établir leur position relative en matière de pauvreté et de précarité. En fonction de leur classement sur chacun des critères retenus, nous avons attribué à chacune des ZUS de 1 à 199 points. Par exemple, si l'on prend le chômage comme indicateur, le Prés Saint-Jean à Alès présente le taux le plus élevé parmi les ZUS étudiées – 55 % – et s'est vu, en conséquence, attribuer 1 point, tandis que le quartier du Cilof à Viry-Châtillon, qui présente le taux de chômage le plus faible – 10 % – s'est vu attribuer 199 points. Au terme de cette opération, nous avons effectué la somme des points attribués à chaque

⁴ Observatoire national des zones urbaines sensibles, *Rapport 2004*, Éditions de la DIV.

⁵ Le revenu n'est pas une donnée issue du recensement, mais de la base de la Direction générale des impôts (« revenus fiscaux des ménages »).

⁶ Fauvelle-Aymar C., François A. et Vornetti P. (2005), *op. cit.*

ZUS sur les 12 critères retenus, ce qui a permis de les classer de la plus pauvre et la plus affectée par la précarité (celle qui disposait du plus faible nombre de points) à la moins pauvre et la moins affectée par la précarité (celle qui disposait du plus grand nombre de points)⁷.

4-La construction d'un échantillonnage raisonné de bureaux de vote

Une fois réalisé, ce classement a permis de procéder à une sélection raisonnée de ZUS. Nous avons sélectionné, au sein de l'échantillon de 199 ZUS, les 3 ZUS les moins bien placées (c'est-à-dire en position 1 à 3) sur chacun des 12 critères, les 3 ZUS placées en position médiane (c'est-à-dire en position 99, 100 et 101) et les 3 situées dans la position la plus favorable (c'est-à-dire en position 197, 198 et 199). Compte tenu des recoupements possibles – par exemple : la ZUS située en position 1 pour le pourcentage de logements vacants est également en position 2 pour la part des sans diplômes, en position 2 pour le taux de chômage et pour la proportion d'étrangers – cela a abouti à la sélection de 75 ZUS.

Ces 75 ZUS, situées dans 53 communes réparties sur l'ensemble du territoire national, comprennent 228 bureaux de vote représentatifs de la diversité des ZUS : 37 bureaux de vote relevant des ZUS les plus pauvres et les plus marquées par la précarité, pour 141 bureaux de vote relevant de ZUS situées en position médiane et 50 bureaux de vote relevant des ZUS les moins pauvres et les moins marquées par la précarité⁸. 228 bureaux de vote, donc, pour lesquels nous avons cherché à obtenir des informations concernant les inscriptions sur les listes électorales.

Comme nous voulions également disposer d'un point de comparaison avec des bureaux de vote correspondant à des contextes sociaux très différents au regard de leurs caractéristiques socio-démographiques, nous avons également systématiquement demandé aux mairies que nous avons contactées de nous fournir des données sur 1 ou 2 bureaux situés dans des quartiers « bourgeois », en nous précisant s'ils étaient localisés en « centre-ville » ou dans une « zone résidentielle ». Cette seconde population de 106 bureaux situés dans des quartiers plus privilégiés du point de vue social n'a, bien évidemment, pas été construite avec la même rigueur méthodologique que celle des bureaux situés en ZUS. Mais les personnels qui nous ont offert leur collaboration paraissaient identifier assez facilement ce type de territoires et les choix qu'ils ont opérés permettent de se livrer à des premières comparaisons dont les résultats semblent, on le verra, assez réalistes.

Pour mener à son terme cette enquête, nous étions, en premier lieu, dépendants de la disponibilité des communes à qui nous demandions de nous adresser, dans un délai relativement bref, un certain nombre d'informations concernant les bureaux que nous avons sélectionnés. Dans le but de mesurer l'évolution récente de l'inscription sur les listes, il nous fallait disposer du nombre d'inscrits des bureaux concernés en 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006, ainsi que du nombre et – si possible – de la composition de la population des nouveaux inscrits au cours des quatre dernières années. Concernant les données portant sur la période 2003-2006, sur les 53 communes contactées, 20 ont pu nous apporter une collaboration suffisamment rapide, avec pour conséquence que nous disposions de données utilisables sur 96 des 348 bureaux sélectionnés initialement, dont 58 en ZUS et 38 hors des ZUS. Soit une population de bureaux permettant de produire des données assez solides et réalistes concernant l'évolution de l'inscription sur les listes électorales au cours de ces trois années et d'établir l'existence d'un éventuel sursaut civique survenu au cours de l'hiver 2005⁹.

⁷ Se reporter à l'annexe n° 1 : tableau des ZUS par niveau décroissant de précarité.

⁸ Se reporter à l'annexe n° 2 : tableau des ZUS retenues et des bureaux de vote sélectionnés au départ.

⁹ Se reporter à l'annexe n° 3 : tableau des ZUS composant l'échantillon de travail pour les années 2003 à 2005.

II UN QUART DE NON-INSCRITS AU SEUIL DES ANNÉES 2000

Mais avant même de mesurer cet éventuel afflux vers les bureaux des élections, il était tout d'abord indispensable de chercher à évaluer le niveau de la non-inscription en milieu populaire au seuil des années 2000.

Cette opération, comme on l'a déjà évoqué en préambule, se révèle particulièrement délicate à réaliser. En raison de son coût, elle ne pouvait être conduite que sur un nombre bien plus restreint de bureaux. Au départ, nous espérions pouvoir établir les taux d'inscription dans 30 bureaux de vote, tous situés dans des quartiers classés en ZUS. Mais pour des raisons qui relèvent soit d'un obstacle méthodologique, soit d'un déficit de données empiriques fournies par les mairies, il n'a, pour l'instant, été possible d'établir des taux d'inscription relativement fiables que dans six quartiers situés en ZUS.

1-Calculer les taux d'inscription en ZUS

Établir les taux d'inscription des populations de cités ou, plus globalement, de quartiers urbains – qu'ils soient situés en ZUS ou non – suppose de vaincre de sérieuses difficultés méthodologiques. Et cela pour au moins deux raisons principales. La première a déjà été évoquée : le niveau d'agrégation le plus fin des données du recensement établies par l'INSEE – « l'îlot » – ne permet pas de reconstituer, même avec une légère approximation, les contours de la population résidant sur les territoires des bureaux de vote étudiés. « Îlots de population » de l'INSEE et territoires des bureaux de vote ne peuvent pas être superposés. Il en résulte que l'on ne peut pas connaître le nombre de Français de plus de 18 ans (soit la population électorale de référence) résidant sur le territoire d'un bureau de vote déterminé. On ne peut donc pas calculer, même approximativement, le taux de non-inscription en vigueur dans le quartier concerné.

Figure n° 1 - Territoire du bureau de vote fictif n°A

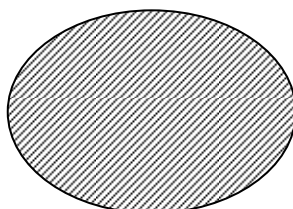
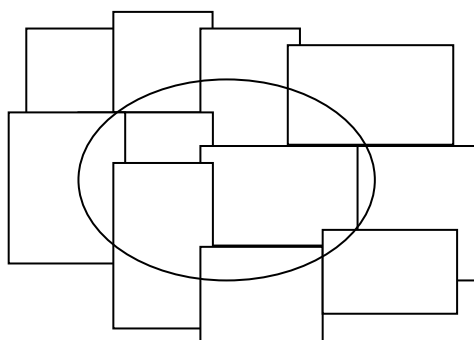


Figure n° 2 - Reconstitution de la population résidant sur le territoire du bureau de vote n°A à partir des îlots INSEE (recensement de 1999)



La seconde difficulté méthodologique tient au fait que les données du recensement de la population datent de 1999, tandis que les listes électorales que fournissent, en version électronique, les mairies, ont été établies au 28 février 2006¹⁰. Ce qui signifie que l'on peut, au mieux, comparer une population électorale de référence (le nombre de Français de plus de 18 ans résidant sur le territoire étudié) établie en 1999 à une population d'inscrits établie, quant à elle, en 2006. Or, sur une période de six ans, les migrations résidentielles (et donc le renouvellement de la population d'un quartier) peuvent être très importantes. Ainsi, dans une cité comme les Cosmonautes, ce sont plus de 40 % des habitants qui ont emménagé dans le quartier entre les deux derniers recensements, c'est-à-dire entre 1990 et 1999.

C'est en tenant compte de ces deux difficultés méthodologiques que nous nous sommes employés à produire les estimations les plus réalistes possibles des taux d'inscription dans les quartiers que nous avons retenus.

En étroite collaboration avec l'INSEE, nous avons procédé en quatre temps¹¹.

Dans un premier temps, nous avons demandé à l'INSEE de nous fournir la liste de tous les « îlots » qui se trouvaient, plus ou moins entièrement, compris sur le territoire géographique des 30 bureaux de vote étudiés. Avec cette liste des îlots, l'INSEE nous fournissait également les principales caractéristiques de la population ainsi sélectionnée, à commencer par le nombre de Français de plus de 18 ans (ce qui allait constituer notre population électorale de référence).

Dans un deuxième temps, toujours grâce à la collaboration de l'INSEE, il a été possible d'identifier sur les listes électorales tous les inscrits résidant au sein des îlots correspondant aux territoires géographiques sur lesquels nous avons décidé de travailler. Nous disposions alors d'une population de référence (le nombre de Français de plus de 18 ans résidant sur le territoire étudié) et d'une population électorale (le nombre d'inscrits sur les listes électorales résidant sur le territoire étudié).

Dans un troisième temps, il restait encore à corriger les effets du décalage entre la date de constitution de la population de référence – le recensement de 1999 – et la date de constitution de la population d'inscrits – le 28 février 2006. Cela revenait à tenter d'évaluer et prendre en compte les effets de l'évolution de l'inscription dans les territoires concernés. La seule méthode qui nous est apparue praticable, à partir des données dont nous disposions, a consisté à établir le rapport entre le nombre d'inscrits au bureau de vote du quartier étudié en 1999 et le nombre d'inscrits à ce même bureau de vote en 2006. Ce rapport fournit un coefficient correcteur qui permet de produire une estimation de la non-inscription dans le quartier concerné à la date du recensement, c'est-à-dire au seuil des années 2000.

Exemple du calcul du taux d'inscription dans le bureau 64 de Montpellier
(quartier du Petit Bard)

Nombre de Français de plus de 18 ans résidant dans les îlots ayant une partie commune avec le territoire du bureau (recensement INSEE 1999) : 1196

Nombre d'inscrits sur les listes électorales de la commune de Montpellier, dont l'adresse correspond aux îlots ayant une partie commune avec le territoire du bureau (à partir de la liste électorale établie au 28 février 2006) : 920

Taux brut d'inscription $920/1196 = 76,9 \%$

Calcul d'un coefficient correcteur :

nombre d'inscrits au bureau 64 en 1999/nombre d'inscrits au bureau 64 en 2006
 $= 638/742 = 0,86$

Taux corrigé d'inscription (tenant compte de l'évolution du bureau entre 1999 et 2006)
 $= 76,9 \times 0,86 = 66,1 \%$

Dans un quatrième et dernier temps, il nous a fallu évaluer le caractère plus ou moins réaliste des territoires électoraux ainsi reconstitués. En effet, pour qu'un territoire puisse être considéré comme

¹⁰ Les données du recensement INSEE en cours ne sont pas encore disponibles à l'échelle des îlots.

¹¹ Ce travail a été réalisé grâce à la collaboration de Jean-Luc Lipatz, chef de la division « Études territoriales » de l'INSEE.

réaliste, il faut que le volume de la population électorale obtenue à partir de l'identification des inscrits résidant dans les îlots de l'INSEE ne diffère pas trop de celui de la population inscrite dans le bureau étudié. Car lorsque le volume des inscrits qui résident dans les îlots INSEE est trop excédentaire par rapport au nombre d'inscrits au bureau de vote étudié – ce qui est très fréquent – se posent alors des problèmes majeurs de méthode. Cet excédent signifie, en effet, que le territoire reconstitué à partir des îlots déborde largement le territoire du bureau que nous cherchons à étudier. Ce qui introduit deux risques de biais difficilement contrôlables. Le premier réside dans le fait d'intégrer au sein de notre territoire des quartiers et des populations qui présentent des propriétés bien différentes de celles que nous cherchons à étudier (par exemple, des zones pavillonnaires qui peuvent être contiguës au quartier classé en ZUS sur lequel nous travaillons, avec pour conséquence de modifier substantiellement les taux de non-inscription que nous cherchons à mesurer). Le second problème de méthode auquel nous sommes confrontés lorsque la population électorale reconstituée sur la base des îlots de l'INSEE est beaucoup plus importante que le nombre d'inscrits au bureau qui nous sert de point de référence, réside dans le fait que nous ne disposons plus alors de coefficient correcteur permettant d'intégrer l'évolution de l'inscription entre 1999 et 2006. En effet, si notre population comprend deux, trois, ou quatre fois plus d'inscrits que le bureau qui nous sert de point de référence, cela signifie qu'elle se répartit en réalité sur au moins deux, trois ou quatre bureaux dont nous ne connaissons pas l'évolution au cours des sept dernières années. Pour ces deux raisons, nous avons été conduits à éliminer tous les bureaux que nous avons reconstitués dont le nombre d'inscrits était plus de deux fois supérieur au nombre de personnes inscrites dans le bureau de référence dont nous cherchions à établir les caractéristiques.

Exemple d'un bureau dont le taux d'inscription ne peut être considéré comme réaliste

TOULOUSE bureau n° 186

Nombre d'inscrits au bureau :

en 1999 : 847

en 2006 : 966

Nombre d'inscrits identifiés sur les listes électorales de Toulouse à partir des îlots INSEE chevauchant le territoire du bureau : 5864

Le bureau reconstitué apparaît ainsi six fois plus important que le bureau réel

Le taux d'inscription mesuré dans le territoire couvert par les îlots ($5864/6455 = 90,8 \%$) ne peut donc être considéré comme réaliste

Ce taux ne peut pas, non plus, être corrigé

Le bureau n° 186 ne peut donc être traité à partir des données dont nous disposons

Le choix de ne conserver que les bureaux dont les résultats pouvaient être considérés comme réalistes nous a conduit à éliminer six des douze bureaux sur lesquels nous étions parvenus à obtenir auprès des mairies et avec la collaboration de l'INSEE les informations nécessaires pour produire une estimation des taux d'inscription.

2-Un quart de non-inscrits

En suivant la méthode de calcul et les critères de sélection des bureaux exposés précédemment, nous sommes parvenus au résultat suivant : au seuil des années 2000, dans les six bureaux retenus, environ 25 % des habitants de nationalité française, âgés de plus de 18 ans, n'étaient pas inscrits sur les listes électorales et donc dans l'impossibilité de participer aux élections.

Tableau n° 1 - Estimation de la non-inscription dans 6 bureaux de vote situés en ZUS

Bureaux	Nombre d'inscrits	Nombre de Français de plus de 18 ans	Taux brut d'inscription	Coefficient correcteur (évolution 1999/2006)	Taux corrigé d'inscription	Nombre d'inscrits dans les îlots INSEE/ nombre d'inscrits réels en 2006 dans le bureau étudié
Montpellier n° 64	920	1 196	76,9 %	0,86	66,1 %	1,24
Montpellier n° 67	970	1 212	80 %	0,9	72 %	1,01
Alès n° 26	621	1 053	59 %	1,29	76,1 %	1,03
Alès n° 27	1 036	1 585	65,4 %	0,92	60,2 %	0,83
Boulogne n° 28	1 456	1 837	79,3 %	1,01	80,1 %	1,36
Laval n° 1	1 555	2 113	73,6 %	1,16	85,4 %	2,1
Moyennes			72,9 %		74,3 %	

Cette estimation repose sur un nombre restreint de bureaux de vote, et doit donc être considérée avec une certaine prudence.

Mais deux informations complémentaires paraissent conforter ce résultat.

La première réside dans le fait que nous sommes parvenus exactement au même taux de non-inscription dans la cité des Cosmonautes, au sein de laquelle nous avons établi l'ampleur de l'inscription à partir d'une enquête de terrain de plus de quatre ans : il y a dans la cité environ 700 Français de plus de 18 ans et le nombre d'inscrits au bureau de vote du quartier était de 519 en 1999 (l'année du recensement) et de 520 en 2005¹². Il en résulte qu'environ 74 % des adultes en âge et en droit de voter sont absents des listes électorales.

La seconde information qui tend à conforter cette première estimation réside dans le fait que les territoires étudiés présentant le plus haut niveau de réalisme sont également ceux où le taux d'inscription se rapproche le plus de la moyenne obtenue. Ce niveau de réalisme peut être mesuré en établissant le rapport entre le nombre d'inscrits en 2006 dans les îlots de l'INSEE et le nombre d'inscrits en 2006 au bureau de vote ayant servi de base à la construction des populations étudiées. Plus ce rapport est proche de 1 et plus il est possible de considérer que la population étudiée correspond effectivement à la population des inscrits au bureau de vote étudié. À l'inverse, plus ce rapport s'éloigne de 1, et plus la population étudiée déborde celle des inscrits au bureau de vote étudié. Or, l'on constate que ce sont bien les territoires où ce rapport est sensiblement supérieur ou inférieur à 1 qui se révèlent les plus éloignés de la moyenne de 74 % d'inscrits (le territoire censé correspondre au bureau n° 1 de Laval est, dans cette perspective, tout à fait emblématique avec un rapport de 2,1 et un taux d'inscription de 85,4 %). Et comme on peut le constater, ce sont les deux bureaux dont les rapports sont les plus proches de 1 qui présentent des résultats conformes à la moyenne (et au taux mesuré cité des Cosmonautes) : le territoire couvert par le bureau n° 67 de Montpellier avec un taux d'inscription de 72 % et celui du bureau n° 26 d'Alès avec un taux d'inscription de 76,1 %

S'il n'est pas possible sur la base de 7 et, *a fortiori*, de 3 territoires d'effectuer une montée en généralité et de prétendre déterminer l'état de l'inscription sur les listes électorales en milieu populaire à l'échelle nationale, il est cependant d'ores et déjà possible d'affirmer que dans certains quartiers populaires la proportion de non-inscrits est 2,5 fois supérieure aux estimations dont on dispose pour l'ensemble de la population française (aux alentours de 10 %).

¹² Les chiffres de l'inscription et de la participation du bureau de vote des Cosmonautes utilisés dans ce rapport ne sont pas identiques à ceux produits par la mairie de Saint-Denis puisque nous avons construit notre population de référence en ne retenant que les habitants de la cité elle-même et ceux de la petite rue immédiatement adjacente, « Villa Monjardin », mais en excluant les gendarmes installés de l'autre côté de la route nationale, dans une caserne dont la fermeture définitive s'est produite en 1999.

III UN ADULTE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE SUR DEUX DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE VOTER DANS SON QUARTIER¹³

1-La mal-inscription, un phénomène dont la mesure implique des enquêtes de voisinage

À cette non-inscription de grande ampleur, il faut ajouter un second phénomène devenu, lui aussi, décisif en matière de (non)participation électorale : celui de la mal-inscription. On entend par là le fait d'être inscrit sur les listes électorales mais dans un autre quartier, dans une autre commune, voire dans un autre département ou une autre région que ceux où l'on réside effectivement. Cette mal-inscription est donc un effet de la mobilité résidentielle – particulièrement élevée dans les quartiers populaires, *a fortiori* lorsqu'ils se composent exclusivement de locataires – et du fait que les individus tendent, dans des proportions significatives, à ne pas se réinscrire après un déménagement. Ils peuvent alors demeurer, plus ou moins longtemps, inscrits au bureau de vote de leur ancien domicile. Et selon la distance qui sépare leur nouveau lieu de résidence de leur ancien lieu d'inscription, ils seront plus ou moins empêchés de voter les jours de scrutin.

Cette mal-inscription est encore plus difficile à établir et à mesurer que la non-inscription. Aucune donnée disponible, même retravaillée, ne permet de l'estimer. Et aucune procédure standardisée et qui puisse être répliquée ne permet de la mesurer. Ainsi, le fait que les courriers des services des élections puissent revenir avec la mention « n'habite plus à l'adresse indiquée » (NPAI), offre une première indication du phénomène mais ne permet pas d'en établir l'ampleur. En effet, dans le cas, fréquent, des enfants inscrits à l'adresse du domicile parental, les courriers ne sont pas retournés alors même que leurs destinataires sont susceptibles d'avoir déménagé depuis longtemps et donc d'avoir basculé durablement dans la mal-inscription.

En conséquence, mesurer la mal-inscription de manière précise implique de mener des enquêtes de terrain, voire des enquêtes de voisinage, qui permettent d'établir avec précision l'identité des habitants d'un territoire donné. Il faut, en effet, pouvoir confronter la liste électorale avec la liste des habitants résidant dans les immeubles ou les cages d'escaliers des grands ensembles concernés. Cette confrontation permet d'établir la proportion de personnes inscrites sur les listes qui ne résident plus à leur adresse électorale officielle et qui se trouvent, en conséquence, en situation de mal-inscription.

En collaboration avec des étudiants qui résidaient dans des quartiers classés en ZUS ou présentant des propriétés analogues – et qui connaissaient bien leur environnement immédiat – nous avons donc sondé certains bâtiments et certaines cages d'escaliers de grands ensembles dans le but d'établir les dimensions de la mal-inscription¹⁴.

Deux premiers exemples de mal-inscription en quartiers populaires

1) UNE CITÉ DES MUREAUX

- Au n° 21 de cette cité
17 inscrits à cette adresse sur les listes électorales
Parmi eux 4 ne résident plus à cette adresse
Taux de mal-inscription : $4/17 = 23 \%$

- Au n° 22 de cette cité
14 inscrits à cette adresse sur les listes électorales
Parmi eux 8 ne résident plus à cette adresse
Taux de mal-inscription : $8/14 = 57 \%$

Taux d'inscription au bureau de vote de la cité des Français de plus de 18 ans résidant à ces deux adresses : $20/35 = 57 \%$

Âge moyen de ces non-inscrits : 33 ans

¹³ Le contenu de cette partie du rapport est une version abrégée des conclusions d'une enquête de terrain réalisée entre 2002 et 2006 dans la cité des Cosmonautes et qui composent une partie des chapitres un, deux et trois du livre *La démocratie de l'abstention, op. cit.*

¹⁴ Nous remercions les étudiantes Lyliya Lanari et Aude Gueudry (université de Cergy-Pontoise) ainsi que Karima Khaddouchi (université Montpellier 1) pour leur participation efficace et enthousiaste à cette enquête.

2) UNE CITÉ DE COLOMBES

- Au n° 2 de cette cité

32 inscrits à cette adresse sur les listes électorales

Parmi eux 10 ne résident plus à cette adresse

Taux de mal-inscription : $10/32 = 31 \%$

Taux d'inscription au bureau de vote de la cité des Français de plus de 18 ans résidant à cette adresse : $17/27 = 63 \%$

Âge moyen des non-inscrits : 52 ans

Il ne s'agit là que d'exemples, qui ne peuvent, bien évidemment, prétendre à une quelconque représentativité. L'échelle choisie – la cage d'escalier au sein d'un ensemble de bâtiments qui peut en comporter une vingtaine – n'est pas elle-même exempte de défauts, en ce qu'elle gêne la prise en compte d'éventuels déménagements dans la même cité, qui peuvent avoir échappé à des enquêteurs même bons connaisseurs du terrain, accroissant de manière artificielle l'évaluation de la mal-inscription. L'échelle la plus pertinente pour repérer ce phénomène demeure évidemment celle de la cité toute entière, mais les enquêtes de voisinage menées sur des populations aussi étendues requièrent un investissement en temps dont nous ne disposons pas pour la rédaction du présent rapport.

Les résultats obtenus ont donc juste ici pour vocation d'attirer l'attention sur l'ampleur que la mal-inscription peut atteindre aujourd'hui dans des cités de banlieue populaire, en région parisienne comme en dehors. Dans ce type de quartiers, il n'y a, semble-t-il, rien d'exceptionnel à ce que plus du quart des inscrits n'habite plus à l'adresse indiquée sur les listes électorales ; de même qu'en raison de cette mal-inscription, il ne semble pas exceptionnel que seule une grosse moitié des habitants soit en situation de voter au bureau de vote le plus proche de son domicile. Ce sont, en effet, à des résultats comparables que nous sommes parvenus lors de l'enquête menée aux Cosmonautes.

2-Plus d'un quart de mal-inscrits sur les listes électorales de la cité des Cosmonautes

Pour établir l'ampleur précise de la mal-inscription et ses effets sur la participation électorale en milieu populaire, il était indispensable de mener une enquête de voisinage aussi systématique que possible à l'échelle d'un quartier dans son ensemble. C'est pourquoi nous avons décidé, au printemps 2004, de visiter tous les bâtiments de la cité des Cosmonautes de manière à vérifier que les inscrits sur les listes d'émargement y disposaient bien d'une adresse effective. Cette première vérification a permis de confirmer l'ampleur de la mal-inscription. Sur les 514 inscrits au moment des élections régionales de 2004, 75 – soit près de 15 % – ne disposaient en effet d'aucune boîte aux lettres à leur nom dans la cité. Ces inscrits sans boîte aux lettres auraient même été encore plus nombreux si l'on avait tenu compte des vingt gendarmes encore présents sur les listes du bureau, alors que leur caserne, située en face de la cité, était déjà fermée depuis cinq ans.

Comme nous l'avons déjà évoqué, cette première manière de contrôler la mal-inscription se révèle insuffisante. Les boîtes aux lettres ne permettent, en effet, qu'une vérification très approximative de la présence des inscrits sur les listes. En rester là amènerait à sous-évaluer sensiblement l'ampleur de la mal-inscription. Cela conduirait, par exemple, à ignorer les enfants ayant quitté le domicile de leurs parents, mais restés inscrits au bureau de vote d'une cité dans laquelle ils ne résident plus, parfois depuis longtemps. Ou encore les ex-conjoints de locataires ayant quitté la cité.

Pour prendre en compte ce type de situations, il nous a donc fallu compléter le contrôle effectué à partir des boîtes aux lettres par une enquête de voisinage plus précise, destinée à mieux déterminer la proportion effective de mal-inscrits au bureau de vote des Cosmonautes. Nous sommes ainsi parvenus à obtenir des informations sur 319 des 514 personnes inscrites au moment des élections régionales de 2004. Sur ces 319 personnes : 254 (79,6 %) nous ont été indiquées comme résidant effectivement dans la cité et 65 (20,4 %) comme n'habitant plus le quartier. Cette nouvelle information permet de calculer de manière plus fine l'ampleur de la mal-inscription. En effet, 62 % de ceux que l'on nous a désignés comme n'habitant plus le quartier ont encore leurs noms inscrits sur

les boîtes aux lettres des immeubles visités. En conséquence, ce sont 13 points de mal-inscription qu'il convient d'ajouter aux 15 % de mal-inscrits établis initialement sur la base du seul critère de l'absence de boîtes aux lettres. Il en résulte que plus du quart – environ 28 % – des inscrits au bureau de vote de la cité sont, en réalité, des mal-inscrits¹⁵.

Quant aux adultes de nationalité française habitant effectivement aux Cosmonautes, on peut estimer que le cinquième d'entre eux est inscrit dans un autre quartier ou dans une autre commune et se trouve donc en situation de mal-inscription¹⁶. De tels chiffres – 24 % de non-inscrits et 20 % de mal-inscrits habitant la cité, auxquels s'ajoutent les quelque 28 % de mal-inscrits n'y résidant plus – révèlent à quel point l'ampleur et la qualité de l'inscription se sont détériorées en milieux populaires. Comme aux États-Unis, l'inscription est devenue aujourd'hui la principale cause de ségrégation électorale. On le voit particulièrement bien en comparant la participation des « bien-inscrits » à celle des « mal-inscrits ».

3-La mal-inscription, principal facteur d'abstention électorale

Depuis le milieu des années 1980, les taux d'abstention sont devenus particulièrement élevés aux Cosmonautes. Ainsi au cours de la dernière décennie, ont-ils toujours été supérieurs à 30 %¹⁷. De même, la participation aux quatre tours de scrutin du printemps 2002 oscille-t-elle entre un minimum de 41,2 % (au second tour des législatives) et un maximum de seulement 69,8 % (au second tour des présidentielles, qui constitue pourtant un contexte de haute intensité électorale). Mais les apparences sont, en quelque sorte, trompeuses. Car, lorsque l'on neutralise les effets imputables à la mal-inscription, on s'aperçoit que la population de la cité reste très largement mobilisable vers les urnes.

En effet, contrairement à ce que pourraient laisser croire les seuls taux de participation, les inscrits au bureau de vote de la cité qui résident effectivement aux Cosmonautes ne se comportent pas très différemment du reste de l'électorat français.

¹⁵ À partir de l'enquête de voisinage, le cinquième (20,4 %) des 319 personnes sur lesquelles nous sommes parvenus à obtenir des informations nous a été indiqué comme ne résidant plus dans la cité. Parmi ces 20,4 % de mal-inscrits, 62 % ont leur nom sur une boîte aux lettres dans la cité. Ce qui signifie que 13 % environ des inscrits ayant leur nom sur une boîte aux lettres sont en réalité des mal-inscrits. Il y a d'autre part environ 15 % des inscrits qui n'ont pas de boîte aux lettres à leur nom dans la cité. Il en résulte que la mal-inscription calculée à partir des boîtes aux lettres comprend ces 15 % auxquels il convient d'ajouter les 13 % de mal-inscrits disposant d'une boîte, soit 28 % des inscrits au bureau de vote de la cité. Il est probable que l'enquête de voisinage mise en œuvre pour établir la mal-inscription conduise à sous-évaluer encore l'ampleur du phénomène, puisqu'on peut supposer que les habitants identifient plus facilement ceux des inscrits qui résident sur le territoire de la cité, que ceux qui l'ont quitté parfois depuis longtemps ; donc qu'il y a une proportion plus importante de mal-inscrits parmi les 218 inscrits sur lesquels nous n'avons recueilli aucune information.

¹⁶ Par convention, on considère qu'il y a, proportionnellement, autant d'habitants des Cosmonautes inscrits ailleurs qu'il y a d'inscrits au bureau de la cité qui n'habitent plus dans le quartier. Le taux de mal-inscription au bureau des Cosmonautes (28 %) est établi à partir des seuls inscrits. Si l'on applique ce taux à une population résidant dans le quartier qui comprend environ un quart de non-inscrits, il en résulte que le cinquième environ de cette population doit se trouver en situation de mal-inscription, c'est-à-dire être inscrite, mais dans un autre bureau que celui des Hautes Noëllles.

¹⁷ Le plus faible taux d'abstention enregistré au cours de cette période le sera à l'occasion du second tour des élections présidentielles, le 5 mai 2002 : 30,2 %.

Tableau n° 2 - Taux de participation selon la présence dans la cité¹⁸

	Inscrits disposant d'une boîte aux lettres n = 428	Inscrits disposant d'une boîte aux lettres + présence contrôlée n = 243	Inscrits ne disposant pas de boîtes aux lettres n = 112	Inscrits disposant d'une boîte aux lettres + absence contrôlée n = 43	Inscrits ne disposant pas de boîtes aux lettres + absence contrôlée n = 34	Ensemble de l'électorat au niveau national
1 ^{er} tour P 2002	69,5 %	81,1 %	27,8 %	60 %	15,2 %	71,6
2 nd tour P 2002	78,5 %	87,6 %	42,6 %	72,5 %	48,5 %	79,71
1 ^{er} tour L 2002	54,7 %	61,9 %	19,8 %	47,5 %	15,6 %	64,42
2 nd tour L 2002	46,1 %	54,9 %	21,7 %	32,5 %	25 %	60,32
1 ^{er} tour R 2004	56 %	66 %	16,5 %	33,4 %	12,5 %	62,12
2 nd tour R 2004	58,2 %	66 %	16,5 %	35,9 %	8,3 %	65,79
E 2004	31,6 %	35,9 %	7 %	15,4 %	4,3 %	42,79
Référendum 2005	57,4 %	65,8 %	31,6 %	37,8 %	15 %	69,37
Moyenne	56,1 %	64,3 %	23,7 %	42 %	19 %	64,51

Ainsi, si l'on ne prend en compte que les inscrits dont les noms apparaissent sur les boîtes aux lettres de la cité, on observe que le taux moyen de participation aux deux tours des élections présidentielles de 2002 est au final presque identique à celui enregistré au niveau national : 74 % contre 75,6 %¹⁹. Ce qui signifie qu'à l'occasion des scrutins de haute intensité – le niveau d'intensité dépendant, d'une part de la plus ou moins grande attention accordée au scrutin par les principaux médias et, d'autre part, de l'ampleur des micro pressions à la participation auxquelles sont exposés les individus dans leurs groupes d'appartenance –, ceux des inscrits qui conservent un ancrage dans le territoire – qu'ils y résident ou qu'ils y aient encore de la famille lorsqu'ils sont mal-inscrits – se mobilisent dans des proportions comparables à ce que l'on observe sur le reste du territoire national.

L'observation du comportement électoral de ceux dont on a pu vérifier directement qu'ils habitent effectivement la cité au printemps 2004 ne fait que conforter ce constat initial²⁰. Ces bien-inscrits restent largement mobilisables. Et ils ne sont que de façon exceptionnelle des abstentionnistes constants : même sur une très courte séquence électorale comme celle du printemps 2002, ils ne sont que 8 % (16 sur 199) à avoir ignoré les quatre tours de scrutin²¹. On remarquera que sur l'ensemble du territoire national, ce sont 13 % des inscrits qui n'ont pris part à aucun des quatre tours de scrutin du printemps 2002 selon l'INSEE²². Mais la comparaison ne peut être menée, ici, avec rigueur puisqu'on ne sait (presque) rien de la qualité de l'inscription au niveau national. Quoi qu'il en soit, cette très faible proportion d'abstentionnistes systématiques parmi les bien-inscrits des Cosmonautes ne doit pas être interprétée comme la seule conséquence de la présence de Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle. Car, même en ne tenant pas compte de ce

¹⁸ La mal-inscription a été établie en 2004. Ce qui signifie qu'en 2002, on compte sans doute parmi les mal-inscrits des personnes en réalité bien inscrites et qu'en 2004, on compte sans doute parmi les bien-inscrits des personnes devenues mal-inscrites. Ici également, les gendarmes n'ont pas été pris en compte, ce qui réduit un peu le poids de la mal-inscription sur l'abstention, puisque les gendarmes encore inscrits sur les listes sont tous des mal-inscrits et des abstentionnistes systématiques. Les taux de participation ont été établis directement à partir de la consultation des listes d'émargements du bureau de vote de la cité des Cosmonautes.

¹⁹ Ce taux correspond au taux moyen de participation des inscrits disposant d'une boîte lors des deux tours de scrutin présidentiel de 2002. La comparaison n'a, ici, qu'une valeur indicative, puisque le taux de participation nationale réunit les électeurs bien-inscrits et les électeurs mal-inscrits.

²⁰ Il s'agit des inscrits qui disposent de leur nom sur une boîte aux lettres et dont le voisinage nous a indiqué qu'ils résidaient effectivement dans la cité.

²¹ Ce résultat est obtenu à partir d'une population sélectionnée sur trois critères : 1) être inscrit sur les listes électorales en 2002, 2) avoir son nom de famille inscrit sur l'une des boîtes aux lettres de la cité au printemps 2004, 3) être désigné comme habitant effectivement la cité par l'entourage lors d'une enquête de voisinage menée au printemps 2004. 199 inscrits satisfont ces trois critères et composent ainsi la population de « bien-inscrits » étudiés dans ce chapitre.

²² In Clanché F. (2003), « La participation électorale au printemps 2002 : de plus en plus de votants intermittents, *INSEE Première*, n° 877, janvier.

second tour particulier, l'abstention systématique des bien-inscrits aux trois autres tours de scrutins ne s'élève qu'à 15,6 %²³.

En conjoncture de haute intensité, les bien-inscrits de la cité des Cosmonautes sont également susceptibles de se mobiliser dans des proportions remarquables, jusqu'à atteindre 87,6 % de participation au second tour des présidentielles de 2002 (contre 79,7 % pour l'ensemble de l'électorat national²⁴).

Le comportement des jeunes inscrits d'office confirme, lui aussi, le caractère déterminant de la bonne inscription dans la participation. Inscrits par la mairie au cours de l'année 2003, après vérification de leur domiciliation dans la cité, ces jeunes gens bénéficient, pour les scrutins de l'année 2004, d'une présomption de bonne inscription : il y a peu de chances qu'ils aient déménagé depuis²⁵. Or, ils votent, eux aussi, nettement plus que la moyenne du bureau : 75 % aux régionales de 2004 contre 50,8 %. Il est également exceptionnel qu'ils s'abstiennent de manière systématique : parmi les treize inscrits d'office que les documents administratifs ont permis d'identifier, un seul s'abstient aux trois tours de scrutin du printemps 2004. Ils sont pourtant très jeunes et peu politisés. Et quelques-uns d'entre eux n'auraient sans doute pas accompli par eux-mêmes la démarche de s'inscrire sur les listes. Si ces inscrits « automatiques » sont aussi participationnistes, c'est parce que, comme (presque) tous les nouveaux inscrits, ce sont d'abord des bien-inscrits.

De l'observation du comportement des bien-inscrits, il ressort donc effectivement que lorsque le vote reste aisément praticable parce que le bureau se trouve à proximité immédiate du domicile, on ne constate aucun basculement dans un abstentionnisme structurel et durable²⁶. L'évolution du contexte politique et de l'offre électorale ainsi que les éventuelles désillusions ou frustrations qui y sont associées ne produisent donc (presque) jamais de basculement dans l'abstentionnisme constant, pour peu que l'on soit bien inscrit.

À l'inverse, la mal-inscription engendre un abstentionnisme constant, que l'on peut qualifier de structurel. Ainsi, plus du tiers (37,3 %) des inscrits identifiés comme absents de la cité lors de l'enquête de voisinage n'ont-ils voté à aucun des quatre tours de scrutin du printemps 2002. De même, plus des deux tiers (69,2 %) de cette population n'a-t-elle pris part à aucun des quatre tours de scrutin organisés entre le premier tour des régionales 2004 et le référendum du printemps 2005. Cet abstentionnisme constant se révèle encore plus élevé si l'on ne retient que les absents qui n'ont plus de lien apparent avec les Cosmonautes – ceux qui nous ont été indiqués comme absents lors de l'enquête de voisinage, en plus de n'avoir plus leur nom sur les boîtes aux lettres de la cité. Dans ce cas de figure, l'abstentionnisme constant s'élève à 50 % au printemps 2002 et atteint le niveau impressionnant de 70 % au cours de la séquence électorale 2004/2005. Ainsi, les chances d'être un abstentionniste constant entre les régionales de 2004 et le référendum de 2005 sont-elles environ 3,5 fois plus élevées parmi les mal-inscrits que parmi les bien-inscrits (52,3 % d'abstentionnistes

²³ Le taux enregistré par l'INSEE au niveau national d'abstentionnisme constant sur les 3 tours de scrutin concerné est de 17,8 %, in *ibid*. Il faut cependant souligner que le chiffre de l'INSEE ne prend pas en compte les effets de l'inscription sur la participation et n'est donc pas comparable à celui que nous avons construit, après neutralisation des problèmes d'inscription, aux Cosmonautes. Il est d'ailleurs probable qu'une proportion non négligeable de l'abstentionnisme constant mesuré par l'INSEE soit un effet de la mal-inscription sur les listes électorales.

²⁴ En toute rigueur, il faudrait comparer la mobilisation des bien-inscrits de la cité avec celle des bien-inscrits au niveau national ; ce que les données dont nous disposons ne permettent pas de réaliser. Le taux de participation national serait alors, bien évidemment, sensiblement supérieur.

²⁵ L'inscription « d'office » n'est repérable sur les listes électorales du bureau de vote des Hautes Noëllles que pour l'année 2004 (donc pour les nouveaux inscrits au 31 décembre 2003 ou ayant atteint leur majorité avant le premier tour des régionales). 12 individus sont concernés sur une population de 67 nouveaux inscrits (18 sont des « premiers inscrits » qui ont fait la démarche de se rendre à la mairie, 3 ont changé d'adresse à l'intérieur de la commune et 3 proviennent d'une autre commune ; enfin pour 31 nouveaux inscrits, aucune indication ne nous a été communiquée).

²⁶ De ce constat, il ne faudrait pas déduire trop hâtivement que tous les habitants restent mobilisables. Ce constat ne vaut que pour ceux qui ont accompli, à un moment ou à un autre, la démarche de s'inscrire sur les listes. Car parmi les non-inscrits – *a fortiori* s'ils n'ont jamais été inscrits – il se trouve, peut-être, des individus qui rejettent le monde politique et la pratique électorale, ou, plus simplement, qui entretiennent, on le verra, un rapport aux institutions et aux normes dominantes, sans doute peu favorable à la pratique électorale. L'effet de la bonne inscription ou de la mal-inscription ne se mesure, par définition, que sur une population d'inscrits, c'est-à-dire sur un segment de la population ayant accompli une démarche pour figurer sur les listes électorales. L'analyse ne vaut donc que sur ce segment de la population. Seule une modification des conditions de l'inscription aboutissant à ce que tous les citoyens figurent sur les listes électorales permettrait de contrôler si la bonne inscription va de pair avec des chances de voter (au moins de façon intermittente) très élevées dans l'ensemble de la population.

constants contre seulement 15,5 %). En conséquence, et bien que les mal-inscrits soient une minorité (28 %), la mal-inscription est à elle seule à l'origine d'environ la moitié de l'abstentionnisme permanent (46,6 % sur la période 2004/2005). Au-delà de cet abstentionnisme constant, elle réunit près de 40 % des abstentions enregistrés au bureau de vote de la cité au cours de la période 2002/2005.

Elle constitue donc bien le principal facteur d'exclusion du jeu électoral.

Tableau n° 3 - Poids de la mal-inscription dans l'abstention enregistrée aux Cosmonautes²⁷

Scrutins	Pourcentage de bien-inscrits parmi les abstentionnistes	Pourcentage de mal-inscrits parmi les abstentionnistes
1 ^{er} tour P 2002	48 %	52 %
2 nd tour P 2002	49 %	51 %
1 ^{er} tour L 2002	61 %	39 %
2 nd tour L 2002	65 %	35 %
1 ^{er} tour R 2004	62 %	38 %
2 nd tour R 2004	62 %	38 %
E 2004	73 %	27 %
Référendum 2005	65 %	35 %
Moyennes	61 %	39 %

4-Des milieux populaires largement sous-représentés dans les urnes

Si l'on cherche à établir l'ampleur de la démobilisation électorale en milieu populaire, les taux de participation à travers lesquels on établit, en France, la proportion de citoyens ayant pris part aux scrutins ne sont guère satisfaisants. En ne tenant compte que des inscrits, ils ignorent inévitablement toute cette frange de la population absente des listes électorales.

Si l'on établissait la mobilisation sur les mêmes bases qu'aux États-Unis – c'est-à-dire en faisant le rapport entre le nombre de votants et l'ensemble de la population en âge de voter²⁸ – on se rendrait mieux compte que la France est en voie d'« américanisation électorale »²⁹. Calculé de cette manière, le « taux de mobilisation » n'était, en effet, au niveau national, que de 62,1 % aux quatre tours de scrutin du printemps 2002. Et il n'y avait guère plus d'un électeur potentiel sur deux (54,2 %) pour se rendre aux urnes lors du second tour des dernières élections législatives.

Surtout, raisonner en termes de « mobilisation » – et non plus de « participation » des seuls inscrits – présente l'avantage de mieux mettre en évidence les caractéristiques socio-démographiques de la démobilisation électorale en cours. Donc, également, sa dimension spatiale, puisque la ségrégation sociale se double toujours plus d'une ségrégation territoriale. Une telle approche se révèle

²⁷ Ce tableau a été construit à partir de la fraction de la population électorale inscrite entre les présidentielles 2002 et les régionales 2004 sur laquelle nous avons pu obtenir des informations lors de l'enquête de voisinage, soit 335 personnes (hors gendarme), dont 254 nous avaient été indiquées comme résidant effectivement dans la cité et 81 comme n'habitant plus dans la cité. Le poids de la mal-inscription dans l'abstention globale du bureau varie en fonction de l'intensité des scrutins : plus fort lors des scrutins de haute intensité comme le 2^{ème} tour des présidentielles de 2002, plus faible lors des scrutins de faible intensité comme les européennes de 2004. Car si les mal-inscrits se mobilisent davantage lors des scrutins de haute intensité, leur poids relatif dans la population électorale effective diminue alors puisque les bien-inscrits, beaucoup plus nombreux, votent, alors, presque tous. D'où une surreprésentation de ces mal-inscrits dans l'abstention globale du bureau aux cours de ces scrutins très mobilisateurs.

²⁸ Le taux de mobilisation est calculé aux États-Unis en faisant le rapport entre le nombre de votants et l'ensemble de la population présente sur le territoire des États-Unis de plus de 18 ans, quelle que soit la situation juridique ou la nationalité des personnes concernées. Ce taux est donc calculé par rapport à une population de référence plus étendue que la seule population des électeurs potentiels.

²⁹ Nous entendons par là une situation où les taux de mobilisation ne dépassent qu'exceptionnellement la barre des 50 %, y compris lors des scrutins les plus mobilisateurs.

particulièrement indispensable pour qui veut établir l'ampleur réelle de la démobilisation électorale à l'œuvre dans une cité comme les Cosmonautes. La chute de la participation y est déjà assez spectaculaire : seulement 40,7 % aux dernières municipales, 44,1 % aux dernières législatives, 28,7 % aux dernières européennes, et un maximum de 69,8 % au second tour des dernières présidentielles. Mais de tels chiffres n'en occultent pas moins partiellement les véritables dimensions du retrait des urnes qui affecte ces milieux populaires. En réalité, il y a aujourd'hui, selon les scrutins, entre deux et trois fois moins de votants que dans les années 1970 : deux fois moins pour les scrutins les « plus mobilisateurs », comme les présidentielles, et trois fois moins lors des élections de « second ordre », comme les européennes³⁰.

C'est ce dont rendent compte des taux de mobilisation particulièrement bas et sans commune mesure avec ceux que l'on peut enregistrer dans le reste du pays³¹. Ainsi, le 21 avril 2002, seuls 50 % environ des électeurs potentiels de la cité se sont-ils rendus aux urnes, contre 64,4 % dans l'Hexagone³². Et ce taux de mobilisation – déjà faible – chute encore lorsqu'il s'agit de voter à des scrutins locaux ou de « second ordre ». Seule une fraction très minoritaire des adultes de la cité participe alors encore à la désignation des élus. Aux élections européennes du mois de juin 2004, le taux de mobilisation atteignait ainsi un niveau particulièrement faible : 24 % seulement des électeurs potentiels s'étant rendus aux urnes à l'occasion de ce scrutin, contre 38,5 % dans l'ensemble du pays. Opérant également dans les autres quartiers de Saint-Denis, une telle démobilisation a pour conséquence un impressionnant rétrécissement du corps électoral dionysien. Aujourd'hui, il faut par exemple réunir deux fois moins de voix que dans les années 1970 pour espérer devenir maire de Saint-Denis. Patrick Braouezec a pu conserver sa mairie, en 2001, grâce aux 7 457 voix qui se sont portées sur sa liste (53 % des suffrages exprimés), quand son prédécesseur, Marcelin Berthelot, en avait réuni, lui aussi au premier tour, 20 515 en 1977 (75,5 %).

La démobilisation électorale à laquelle on assiste depuis deux décennies, dans une cité comme les Cosmonautes, constitue bien l'une des évolutions majeures de notre histoire politique. Dans un quartier de ce type, les taux de mobilisation sont, le plus souvent, en dessous de 50 %. Ainsi, depuis le milieu des années 1980, dans une relative indifférence, de véritables ghettos électoraux se sont-ils développés, dont la cité des Cosmonautes offre un exemple. Aux quatre tours de scrutin du printemps 2002, alors qu'il s'agissait d'élire le président de la République et un représentant à l'Assemblée nationale, le taux moyen de mobilisation n'y a été que de 47 %. Ce qui signifie qu'en moyenne, plus de cinq électeurs potentiels sur dix ne s'y déplacent plus pour voter³³. Ce qui signifie également que la mobilisation a été, au cours du printemps 2002, de près de 20 points inférieure

³⁰ Même si on ne retient que l'élection la plus mobilisatrice, on constate qu'entre le premier tour des présidentielles de 1974 et le 21 avril 2002, les votants sont passés de 556 à 291. Ils sont donc deux fois moins nombreux. Lors des scrutins les moins mobilisateurs, la chute est encore plus marquée, comme aux européennes où le nombre d'électeurs diminue des deux tiers, passant de 398 en 1979 à 148 en 2004.

³¹ Le calcul des taux de mobilisation au niveau local est plus complexe qu'au niveau national, en raison des difficultés que soulève le phénomène de la mal-inscription. Pour calculer ces taux, il faut, en effet, établir le rapport suivant : nombre d'habitants des Cosmonautes ayant voté au bureau de vote de la cité + nombre d'habitants des Cosmonautes ayant voté dans un autre bureau de vote/population totale de la cité en âge et en droit de voter. Pour établir le nombre d'habitants des Cosmonautes ayant voté dans un autre bureau de vote, on attribuera à ce segment de la population électorale de la cité un comportement identique à celui adopté par les mal-inscrits du bureau de vote de la cité. Par exemple, si 20 % des mal-inscrits présents sur les listes de ce bureau sont venus voter, on considérera que 20 % des mal-inscrits résidant dans la cité sont, eux aussi, allés voter. Comme on ne peut établir précisément ces comportements que sur les scrutins les plus récents, les taux de mobilisation ne peuvent pas être calculés sur les scrutins antérieurs aux présidentielles de 2002.

³² Au niveau des Cosmonautes, le taux de mobilisation peut s'obtenir de la manière suivante :

$$T = \frac{(T1 \times 400 + (T2 + T3)/2) \times 120}{700}$$

T : taux de mobilisation aux Cosmonautes

T1 : taux de participation des inscrits disposant d'une boîte aux lettres dans la cité et dont la présence a été contrôlée lors d'une enquête de voisinage

T2 : taux de participation des inscrits disposant d'une boîte aux lettres mais dont l'absence a été contrôlée lors de l'enquête de voisinage

T3 : taux de participation des inscrits ne disposant pas de boîtes aux lettres dans la cité et dont l'absence a été contrôlée lors de l'enquête de voisinage

Pour comprendre l'identification de ces populations et de leurs taux de participation, on pourra se reporter au tableau 2, p.15.

³³ Si l'on ajoute à cela le fait que le quart des adultes sont, ici, de nationalité étrangère, on se rend compte à quel point l'acte de voter ne concerne plus qu'une minorité des habitants de ce quartier. On le mesure également en confrontant les noms des « familles » résidant dans la cité que nous avons relevés sur les boîtes aux lettres des différents bâtiments avec les listes d'émargement : 52 % de ces « familles » n'ont aucun de leurs membres inscrits au bureau de vote de la cité.

dans une cité de ce type à ce qu'elle est dans le reste du pays. Et l'écart ne cesse de se creuser. Comme les cités concentrent les populations les moins diplômées, les plus affectées par le chômage et la précarité, les plus touchées par la pauvreté, cela signifie bien qu'en France, la ségrégation sociale et spatiale se double désormais d'une réelle ségrégation électorale.

5-Coût de l'acte électoral, chances de voter et exclusion du vote des milieux populaires

Des constats établis précédemment, il ressort que les chances de voter pour un habitant des Cosmonautes dépendent du coût de l'acte électoral, si l'on entend par là de l'investissement en temps et en procédures bureaucratiques qu'il faut accomplir pour produire un vote³⁴. Lorsque cet investissement est très faible, les chances de voter – au moins de façon intermittente – sont très élevées. Mais dès que l'investissement nécessaire s'élève, la participation diminue et les chances de ne jamais voter augmentent.

Et c'est précisément parce que la pratique électorale n'est viable aujourd'hui, dans certains milieux, que lorsque son coût est très réduit, que l'inscription est à ce point déterminante. Elle représente, en effet, un coût d'entrée qui était devenu prohibitif dans les banlieues populaires, au seuil des années 2000. Il apparaissait, en effet, de plus en plus improbable d'accomplir une démarche individuelle auprès des services administratifs de la mairie dans le seul but de s'inscrire sur les listes. Une démarche devenue d'autant plus improbable que ce type de territoire est tout particulièrement sensible à l'intensité des campagnes électorales, alors que cette procédure requiert des individus qu'ils accomplissent la plupart du temps cette demande en dehors de tout contexte de mobilisation collective. Cela revient à attendre des électeurs potentiels qu'ils s'inscrivent sur les listes six mois à l'avance pour participer à un futur scrutin dont ils ignorent parfois jusqu'à la tenue, puisque les campagnes ne sont pas encore engagées au moment de la clôture des inscriptions sur les listes, le 31 décembre de l'année précédant l'élection. La mal-inscription, qui résulte d'une absence de réinscription à la suite d'un déménagement, obéit aux mêmes causes. Elle est largement entretenue, elle aussi, par ces obstacles institutionnels situés en amont de la participation elle-même.

La comparaison du comportement des mal-inscrits avec celui des bien-inscrits confirme l'existence d'une relation très forte entre chances de voter et coût de l'acte électoral.

Il n'y a pas de raison, en effet, que les mal-inscrits soient très différents des bien-inscrits sous l'angle de leur rapport au politique. En quoi le fait d'avoir déménagé prédisposerait-il plus au rejet de l'offre électorale que le fait de ne pas avoir changé de lieu de résidence ? *A fortiori* dans une cité comme les Cosmonautes, où la plupart des habitants manifestent leur désir de quitter les lieux ? Faute de disposer des relations sociales ou des ressources économiques suffisantes pour emménager dans un quartier mieux coté, ce sont les plus démunis qui demeurent bien souvent dans la cité, et donc ceux qui ne sont pas *a priori*, sous l'angle de la politisation, les plus prédisposés à se rendre aux urnes. De même, le fait que les mal-inscrits aient (presque) toujours été des électeurs participationnistes avant de quitter le quartier incite-t-il à penser qu'ils voteraient dans des proportions identiques s'ils étaient, à nouveau, bien-inscrits ; c'est-à-dire s'ils n'avaient qu'à se rendre au bureau de vote de leur nouveau lieu de résidence. Car c'est bien le coût du déplacement entre leur nouveau domicile et leur ancien lieu d'inscription électorale qui explique la très forte différence de participation entre ces mal-inscrits et les bien-inscrits.

À l'intérieur de la population des mal-inscrits, le fait d'avoir conservé un point d'ancrage dans la cité paraît constituer un facteur déterminant de la mobilisation. Ceux des mal-inscrits qui ont encore leur nom sur l'une des boîtes aux lettres de la cité et qui possèdent donc encore de la famille aux Cosmonautes, se révèlent être beaucoup plus participationnistes que les autres. Ainsi, près des trois quarts (72,5 %) d'entre eux ont-ils voté au second tour de la dernière élection présidentielle³⁵. De même, leur participation moyenne aux deux tours des régionales du printemps 2004 était-elle encore de 35 %. C'est sans commune mesure avec ce que l'on enregistre parmi les mal-inscrits qui n'ont apparemment plus de parents dans la cité. Seule la conjoncture de très haute intensité électorale que constituait le duel Chirac/Le Pen du 5 mai 2002 a pu amener 48,5 % de ces mal-inscrits sans

³⁴ Une définition un peu différente de celle que donnent du coût électoral les analyses économiques du vote, pour lesquelles celui-ci tend à se réduire au temps passé à s'informer sur l'offre pour produire un vote rationnel, c'est-à-dire qui serait conforme aux intérêts bien compris des électeurs.

³⁵ L'enquête de voisinage ayant été menée au printemps 2004, certains mal-inscrits identifiés à cette occasion étaient peut-être encore bien-inscrits au printemps 2002.

ancrage apparent à se rendre aux urnes. Mais leur participation chute à 8,5 % aux régionales de 2004, et même à 4,3 % aux dernières élections européennes.

De tels écarts entre les mal-inscrits eux-mêmes ne s'expliquent pas principalement par des raisons politiques. On peut, en effet, supposer que pour ceux qui conservent un ancrage dans la cité, la journée électorale offre une occasion de retrouver des parents ou des amis restés aux Cosmonautes. Le fait d'avoir des attaches affectives dans le quartier constituerait ainsi une incitation supplémentaire – et qui peut se révéler décisive – à se déplacer pour, entre autres, voter.

Le coût du vote, particulièrement réduit ici pour les bien-inscrits, apparaît comme la condition de leur attitude participationniste. Aux Cosmonautes, le bureau de vote se trouve dans l'école primaire située au centre de la cité. Et compte tenu de la configuration des lieux, il ne faut guère plus d'un quart d'heure pour se rendre aux urnes, voter et regagner son domicile.

L'analyse des listes d'émargement et l'enquête de voisinage conduites dans cette cité de Seine Saint-Denis permettent donc de dessiner avec plus de précision les contours de la démobilisation électorale en milieux populaires. L'objectivation statistique des pratiques de vote conduit à rompre avec la représentation d'un divorce irrémédiable entre les habitants de la cité et l'institution électorale, qui reposerait sur un rejet consolidé de la représentation politique. Car, ce n'est pas ce type d'abstention protestataire qui semble ici s'imposer. Une telle attitude ne concerne éventuellement qu'une (petite) partie des non-inscrits. Sinon, on ne comprendrait pas pourquoi il suffit d'être bien inscrit pour continuer à voter dans de telles proportions.

Ce que révèle l'enquête conduite aux Cosmonautes, confortée par les résultats obtenus dans d'autres territoires populaires exposés précédemment, c'est à quel point l'(auto)exclusion électorale des milieux populaires se joue, en premier lieu, dans l'inscription sur les listes électorales. Car, contrairement à ce que l'on pouvait observer jusqu'au début des années 1980, devoir s'inscrire ou se réinscrire était devenu, au seuil des années 2000, un obstacle à la participation des populations les moins diplômées, les plus touchées par le chômage et la précarité, les plus fréquemment issues de l'immigration, donc un puissant facteur de ségrégation électorale.

SECONDE PARTIE

UN RETOURNEMENT DE TENDANCES EN MILIEU POPULAIRE ?³⁶

Il est difficile d'établir avec précision la chronologie de la montée de la non-inscription et de la mal-inscription en milieu populaire. Si l'on observe la progression du phénomène à l'échelle d'une commune comme Saint-Denis, on constate que l'inscription – comme d'ailleurs la participation – s'est rapidement dégradée à partir du début des années 1980. Entre 1981 et 1989, alors que le nombre de Français de plus de 18 ans reste stable sur la commune, le nombre des inscrits diminue, quant à lui, de plus de 10 000 personnes sur un total d'environ 40 000. En moins d'une décennie, la ville perd donc un quart d'électeurs potentiels. Et cette perte apparaît, en premier lieu, comme une conséquence de ce qui se produit alors dans les cités, où les jeunes et les nouveaux arrivants accomplissent de moins en moins fréquemment la démarche de s'inscrire. On le mesure très bien aux Cosmonautes. En l'espace de 25 ans, le nombre des inscrits au bureau de vote des Hautes Noëllles est passé de 719 (pour les municipales de 1977) à 490 (le 21 avril 2002). Ce qui signifie que le corps électoral du quartier a perdu le tiers de ses membres entre ces deux scrutins.

C'est une chute de longue durée des inscriptions électorales en milieu populaire que nous sommes parvenus à établir à ce stade ; une chute qui s'étale sur plus de vingt ans. Avec la mise en œuvre, devenue pleinement effective en 2002, d'un nouveau dispositif visant à l'inscription exhaustive des nouvelles générations au fur et à mesure de leur entrée dans la majorité, on pourrait penser qu'une étape a été franchie sur le chemin du retour aux urnes des populations qui en étaient les plus éloignées. Dans le prolongement des « émeutes » de 2005 et après ce qui paraît avoir été une sensible mobilisation vers les bureaux des élections en 2006, se pose encore plus nettement la question de savoir si l'on assiste à une inversion de tendance, c'est-à-dire à un retour significatif des milieux populaires sur les listes électorales.

³⁶ Les statistiques de cette seconde partie du rapport ont été produites et mises en forme par Christine Fauvelle-Aymar, Maître de conférences d'économie à l'université de Tours, aidée de Julien Préau, doctorant de science politique à l'université de Montpellier 1.

IV TOUT JUSTE MAJEURS ET POURTANT NON INSCRITS : LES ALÉAS DE L'INSCRIPTION D'OFFICE

« Art. L. 11-1.- Sans préjudice de l'application des dispositions de l'article L.11, sont inscrites d'office sur la liste électorale de la commune de leur domicile réel les personnes qui remplissent la condition d'âge depuis la dernière clôture définitive des listes électorales ou la rempliront avant la prochaine clôture définitive de ces listes, sous réserve qu'elles répondent aux autres conditions prescrites par la loi. » (Code électoral).

Comme toute mesure établie pour bénéficier à l'ensemble des individus entrant dans une même catégorie – en l'occurrence définie par la nationalité et l'âge – quel que soit par ailleurs leur position dans l'espace social, l'inscription d'office instituée en 1997 par le législateur aurait pu contribuer à réduire rapidement et notablement le fossé qui sépare le niveau d'inscription des jeunes des banlieues populaires de celui de la jeunesse plus privilégiée. La science électorale comparée, quand elle cherche à mesurer les effets de l'instauration du vote obligatoire dans certaines contrées, montre ainsi qu'outre une augmentation globale de la mobilisation électorale de l'ordre de 15 %, c'est la réduction des écarts de participation entre groupes sociaux qui constituerait l'avantage le plus évident d'un tel cadre contraignant : les populations les moins favorisées et les moins enclines à voter seraient celles dont la participation augmenterait le plus³⁷. On attendait le même type d'effets de l'inscription d'office, censée ménager à tous les jeunes Français majeurs, l'année de leurs 18 ans, l'accès aux urnes. Et, de fait, l'attention prêtée aux premiers effets de ce dispositif en termes de participation semble aller dans ce sens. Aux Cosmonautes, sur la séquence électorale composée des trois tours de scrutins de l'année 2004, la (quasi) totalité des jeunes inscrits d'office a voté au moins une fois³⁸. Si l'on imagine que figurent parmi eux des individus qui n'auraient auparavant pas accompli la démarche de s'inscrire parce que l'intérêt qu'ils manifestent pour la politique est trop faible, on peut être tenté d'en déduire que la procédure a contribué à maintenir à un certain niveau la fréquentation du bureau de vote de cette cité populaire de Saint-Denis.

La difficulté provient du fait que la procédure d'inscription d'office n'ayant rien d'automatique, elle ne profite en réalité pas à tous les jeunes Français majeurs de façon égale.

Il y a ainsi toutes les chances pour qu'une partie de ceux qui en ont bénéficié fassent partie des jeunes qui se seraient, de toute façon, inscrits si la législation d'hier était demeurée en vigueur. Car ce n'est pas seulement l'intérêt plus ou moins fort pour la politique qui faisait jusque-là la différence entre les jeunes des cités qui s'inscrivaient et les autres, mais également l'importance des micro-pressions auxquelles ils étaient soumis pour le faire, notamment dans le cadre familial. Or, sur ce point, l'inscription d'office n'a pas fondamentalement changé la donne.

1-Peu d'inscription sans micro-pression parentale

Ne bénéficient en effet de cette inscription que les jeunes qui, entre leur 16^{ème} et leur 18^{ème} anniversaire, se sont rendus à la mairie de leur domicile pour se faire recenser auprès des services du ministère de la Défense dans le but d'effectuer leur journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)³⁹. Après, c'est trop tard : s'ils veulent pouvoir voter, les retardataires, qui ont jusqu'à leurs 25 ans pour régulariser leur situation à l'égard du recensement, devront accomplir par eux-mêmes la démarche d'inscription, en fournissant auprès des services municipaux les papiers prouvant leur identité et leur domiciliation. Or, une partie de la jeunesse, tout particulièrement dans les ZUS, est

³⁷ Lijphart A. (1997), « Unequal Participation : Democracy's Unresolved Dilemma », *The American Political Science Review*, 91 (march) ; Franklin M. N. (1999), « Electoral Engineering and Cross-National Voting », *British Journal of Political Science*, 29 ; Simon Jackman repère les mêmes effets pour le vote obligatoire dans « Compulsory Voting » in Neil Smelser J. et Baltes P. B. (dir) (2001), *International Encyclopedia of Social and Behavioral Sciences*, Amsterdam, New York, Elsevier.

³⁸ Ils votent, en premier lieu, nettement plus que la moyenne du bureau : 75 % aux régionales de 2004 contre 50,8 %. Il est également exceptionnel qu'ils s'abstiennent de manière systématique : parmi les treize inscrits d'office que les documents administratifs ont permis d'identifier, un seul s'abstient aux trois tours de scrutin du printemps 2004.

³⁹ Les mineurs peuvent toutefois se faire recenser par leur représentant légal. Le délai légal est établi au 3^{ème} mois qui suit le 16^{ème} anniversaire, mais des régularisations peuvent être opérées jusqu'au 25^{ème} anniversaire.

peu prédisposée à opérer ce recensement dans les délais impartis pour qu'il entraîne leur inscription d'office sur les listes électorales.

Les motivations d'ordre identitaire font certainement défaut. On a pu constater aux Cosmonautes combien, dans un environnement marqué par le sentiment largement partagé de n'être pas reconnu comme français à part entière, les jeunes étaient moins prédisposés qu'ailleurs à afficher des signes d'attachement à la collectivité nationale⁴⁰.

De nombreux parents, dans ce type de territoires, peinent également à guider leurs enfants dans l'accomplissement des démarches administratives. La maîtrise de la langue, l'aisance au guichet, le fait d'être français et inscrit soi-même sont des qualités moins répandues ici qu'ailleurs, avec pour conséquences de reporter la prise en charge de l'incitation à se faire recenser sur l'école et l'espace public de façon générale⁴¹.

Les obstacles à l'entraînement familial en ZUS.

Le cas de Mme S.

Mme S., née en 1970 au Sénégal, a obtenu, il y a quatre ans, la nationalité française. Nous la rencontrons dans le hall de la mairie de Saint-Denis, le dernier samedi de décembre à 9 h 55, encombrée d'un grand caddie à provisions encore vide. Elle qui ne sait pas écrire le français nous demande de rédiger un certificat d'hébergement pour ses deux enfants majeurs, dans le but de les inscrire dans la foulée sur les listes électorales. Elle nous explique être déjà venue s'inscrire elle-même la veille, alertée par son fils de 19 ans sur la nécessité de le faire avant la nouvelle année. L'inscription d'office, Mme S. n'en n'a jamais entendu parler. Le recensement militaire, non plus. En revanche, elle est certaine depuis la veille que ses enfants ne figurent pas sur les listes électorales de la commune. Si elle revient ce jour-là pour les inscrire, c'est parce qu'elle a refusé de leur confier sa pièce d'identité, trésor précieusement conservé pour avoir été longtemps attendu (« j'ai peur qu'il la perde... mon fils, il a la musique sur les oreilles ») alors qu'une photocopie de cette pièce doit figurer au dossier d'enfants habitant chez leurs parents en sus du certificat d'hébergement prouvant leur domiciliation. De leur côté, son fils et sa fille ont refusé de l'accompagner par honte de la façon dont elle est vêtue, nous explique en substance cette très jolie jeune femme, montrant du doigt en souriant ses pieds nus enfilés dans des savates de caoutchouc, et les couches de tissus formant jupons qu'elle superpose faute de pouvoir s'offrir des vêtements plus chauds. Quand elle réalise qu'il lui faut, pour inscrire ses enfants, une procuration de leur part et une photocopie de leur pièce d'identité, Mme S. manifeste son désarroi, elle qui doit faire ses courses et habite dans une cité située du côté de la Plaine, loin de la mairie, ce qui lui laisse peu de chances de pouvoir revenir avant la clôture définitive des listes. Ses enfants, nous explique-elle, n'ont pas voulu se lever ce matin pour accomplir par eux-mêmes la démarche de s'inscrire. Ils dorment encore à l'heure où nous la rencontrons et, s'ils semblaient disposés à s'inscrire il y a quelques jours, ne sont pas suffisamment motivés pour le payer d'un prix qu'ils estiment trop élevé : se balader dans le centre en compagnie de leur mère, ou bien sacrifier une grasse matinée. Mme S. repart, dépitée, avec le sentiment coupable d'avoir contribué à cet échec, même si elle est incapable de préciser pourquoi elle désire tant que ses enfants soient inscrits sur les listes. C'est sous la forme d'un impératif moral qui s'accompagne manifestement chez elle d'une peur de sanctions à venir, que le devoir d'inscription se sera imposé à Mme S., femme de ménage résidant dans le 93 qui ne sera toutefois pas parvenue à aider ses enfants tout juste majeurs dans leur démarche d'inscription.

Or, l'incitation institutionnelle au recensement est, jusqu'à aujourd'hui, très limitée : quelques affiches dans les mairies et les lycées, dont le contenu est parfois quelque peu ambigu. L'une d'entre elles, par exemple, apposée dans les locaux d'une annexe de la mairie de Nantes située au cœur de la cité Malakoff, interpelle en ces termes les adolescents : « Si tu n'es pas recensé, il ne va rien se passer ! » ; un message pour le moins complexe à déchiffrer alors même que le recensement militaire est censé produire des « effets », parmi lesquels figure l'inscription d'office. Quelques jeunes nous diront avoir entendu parler du recensement par leur professeur d'Histoire. La plupart cependant, dès

⁴⁰ Le dispositif mis en place pour le recensement ménage en outre une position particulière aux jeunes qui sont en mesure de pouvoir décliner ou refuser la nationalité française entre 16 et 18 ans. Contrairement aux autres, qui doivent théoriquement se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leurs 16 ans, ils ont, eux, jusqu'à leurs 19 ans pour opérer leur recensement. Or, quand on se fait recenser à 19 ans, on ne bénéficie pas de l'inscription d'office. Voir l'*Instruction du 5 janvier 2004 relative aux opérations de recensement en vue de l'exécution du service national*, JO n°27, 01/02/04.

⁴¹ Dubois V. (1999), *La vie au guichet, Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica ; Beaud S. et Amrani Y. (2004), *Pays de malheur. Un jeune de cité écrit à un sociologue*, Paris, La Découverte, 2004.

lors qu'ils n'ont pas été poussés à le faire par leurs parents, laissent passer le délai sans même identifier l'enjeu et ses conséquences pratiques éventuelles⁴².

C'est fort tardivement, à plus de 18 ans, au moment où ils réalisent qu'ils ne peuvent, en théorie, s'inscrire à l'examen du baccalauréat ou sont empêchés de passer leur permis de conduire, que de nombreux jeunes se rendent enfin à la mairie de leur domicile pour opérer leur recensement. Le cas particulier des Français d'origine algérienne, incités à se faire recenser pour ne pas avoir à accomplir un service militaire de trois années en Algérie, a aussi été évoqué par les agents municipaux pour expliquer le calendrier d'accomplissement de la démarche. Dans tous les cas, il est alors trop tard pour bénéficier de la procédure d'inscription d'office sur les listes électorales. Certains – une poignée – profitent toutefois du déplacement à la mairie pour opérer également ce jour-là l'inscription, encouragés par les agents des guichets municipaux. À Montpellier, à Bobigny, à Toulon, des responsables de bureaux des élections nous ont ainsi expliqué inciter volontiers les individus se présentant aux guichets à régulariser leur situation électorale. Nous avons vu une fonctionnaire opérer en ce sens à Nantes, notamment au cours d'une scène où un jeune garçon de 20 ans, français d'origine ivoirienne scolarisé en 1^{ère} ST et désirant s'inscrire dans une auto-école, suivait timidement les recommandations qui lui étaient faites :

- Je vais faire le recensement et je vais vous inscrire sur les listes électorales.
(*silence*)
- Mais seulement si ça vous intéresse ?
(*silence d'incompréhension*)
- Est-ce que ça vous intéresse ?
– *Oui.*
- Moi, je n'impose rien...
- *Oui.*

Les statistiques municipales enregistrent d'ailleurs chaque année leur lot de très jeunes majeurs au sein de la catégorie des « Premiers inscrits » (pour les années 2003 à 2005, 15,78 % de ces « premiers inscrits » ont entre 18 et 20 ans, et 15,28 % ont entre 21 et 25 ans) dont une partie concerne, bien évidemment, les « loupés » de l'inscription d'office. S'il est difficile à établir de manière précise, le pourcentage global de jeunes de 18 ans échappant à l'inscription d'office dans les territoires de ZUS est certainement nettement plus élevé que celui de ces seuls « premiers inscrits » de 18 ans enregistrés en mairie (6,47 %). Une responsable du bureau des élections d'Évry nous confiait avoir assisté à une réunion rassemblant des représentants départementaux des ministères de l'Éducation nationale et de la Défense, au cours de laquelle le chiffre de 40 % de jeunes de 18 ans échappant au dispositif aurait été avancé pour rendre compte de la situation dans l'Essonne. C'est beaucoup plus que dans le reste du pays, puisque les taux communiqués par le ministère de l'Intérieur et le CIDEM s'établissent autour de 10 %⁴³. Or, cette estimation produite dans un département populaire rejoint les observations éparses que nous avons pu faire ailleurs, au cours de nos enquêtes, et incite à penser que les « loupés » de l'inscription d'office contribuent encore aujourd'hui à l'importance du taux de non-inscription identifié dans les ZUS.

La nouvelle législation n'a donc pas définitivement réglé le problème de l'inscription des jeunes sur les listes électorales ; ne serait-ce que parce que l'inscription dite d'« office » implique, malgré tout, une démarche auprès des administrations, et que les familles de milieu populaire ne sont pas toujours les plus préparées et les plus susceptibles de produire les incitations nécessaires à la mobilisation des jeunes adolescents concernés. Elle a, malgré tout, contribué à réduire la non-inscription des plus jeunes adultes des quartiers populaires.

Mais il faut cependant souligner qu'elle est aussi potentiellement porteuse d'une mal-inscription de grande ampleur. Bien qu'il soit encore un peu tôt pour le mesurer, on peut faire l'hypothèse que nombre de ces jeunes inscrits d'office risquent de ne pas se réinscrire après avoir quitté le domicile de leurs parents. En conséquence, une partie d'entre eux est susceptible de basculer dans une mal-inscription durable et difficilement identifiable, puisque les courriers des services des élections pourront continuer à être réceptionnés au domicile familial.

⁴² Les mesures préconisées en 2001 par Jean-Pierre Dufau dans son rapport d'information (n° 3314) sur *le suivi de l'application de la loi n°97-1027 du 10 novembre 1997 relative à l'inscription d'office des personnes âgées de 18 ans sur les listes électorales*, soit n'ont pas été mises en œuvre, soit, lorsqu'elles l'ont été, n'ont pas produit les résultats escomptés.

⁴³ Selon d'autres sources, citées dans la presse, ce sont 75 % des jeunes ayant eu 18 ans en 2005 qui auraient été inscrits d'office sur les listes contre 66 % en 2004, in Bronner L. (2007), « Une démarche plus complexe que dans le reste de l'Europe », *Le Monde*, 8 février.

2-De quelques effets sociaux des usages politiques du droit électoral

Encore cette première conclusion ne tient-elle pas compte des effets propres de certaines décisions publiques locales sur le faible rendement de la procédure. La mise en œuvre de l'article L11-1 du code électoral peut aller, en effet, dans certaines villes, jusqu'à recouvrir la disparition pure et simple de l'innovation législative de 1997 et, tout en respectant apparemment la lettre des textes, contredire manifestement l'esprit de la loi instituant l'inscription d'office. La vérification de la domiciliation effective des personnes âgées de 18 ans proposées par l'INSEE pour l'inscription d'office constitue une obligation légale pour les mairies. Le fichier INSEE étant composé à partir de données d'un recensement effectué deux années auparavant, il s'agit, avant d'inscrire les jeunes majeurs sur les listes électorales, de vérifier qu'ils n'ont pas, depuis, déménagé⁴⁴. Mais comme le législateur n'indique pas la forme que doit prendre cette vérification, sa mise en œuvre se fait de façon très différenciée. Dans la grande majorité des communes, c'est le courrier informant le jeune de son inscription d'office qui, dans la mesure où il ne revient pas en « NPAI » à la mairie, est considéré comme une preuve nécessaire mais suffisante du « domicile réel ». Dans certains cas, comme à Montpellier, en cas de retour du courrier, le service des élections opère même des recherches pour tenter d'identifier l'adresse effective des futurs inscrits d'office qui pourraient avoir déménagé au sein de la commune. C'est tout le contraire de la manière dont la loi est interprétée aux Ulis, par exemple. Dans cette commune populaire de la banlieue parisienne, la mairie soumet l'inscription des jeunes majeurs à un déplacement physique au guichet, où la vérification des papiers classiques prouvant la domiciliation et la nationalité du jeune est opérée. De telles pratiques, déjà repérées par le député Jean-Pierre Dufau dans son rapport de 2001 sur l'application de la loi de 97, s'expliquaient à cette date par les termes de la première circulaire d'application qui, pour pallier aux déficiences initiales des fichiers source utilisés, incitaient les mairies à être d'une grande vigilance dans la vérification de la qualité des jeunes proposés par l'INSEE, légitimant par avance le zèle que certaines pourraient être tentées de manifester en soumettant l'inscription effective des personnes âgées de 18 ans à un déplacement physique en mairie dans le but de prouver leur capacité électorale⁴⁵. Mais les termes utilisés dans les circulaires ultérieures du ministère de l'Intérieur ne sont plus les mêmes. Dès celle du 28 septembre 2001, il est tenu compte de la plus grande qualité des fichiers, tous issus désormais du recensement militaire et qui ne justifient donc plus, notamment, le contrôle de la nationalité⁴⁶. La perpétuation, dans ce nouveau contexte, des pratiques administratives antérieures, a pour effet de priver les jeunes résidant dans ces communes d'inscriptions auxquelles ils auraient droit ailleurs. Dans ce domaine particulier de l'accès à la citoyenneté, la rupture du principe d'égalité par la mise en œuvre différenciée des textes emporte des conséquences que l'on peut précisément évaluer. En 2006, le maire des Ulis estimait ainsi à environ la moitié la proportion de jeunes de la « liste INSEE » qui effectuaient le déplacement toujours exigé par la mairie pour prouver leur domicile et leur nationalité. L'autre moitié, elle, n'était tout simplement pas inscrite. Ce qui revient à vider la procédure d'inscription d'office de son contenu et donc de ses effets attendus, puisque les jeunes majeurs doivent accomplir une démarche identique à celle des « premiers inscrits », c'est-à-dire précisément à la situation qui était en vigueur avant la promulgation de la loi instaurant une

⁴⁴ C'est pourquoi d'ailleurs la liste adressée par l'INSEE n'a que valeur de « proposition », comme l'indiquent explicitement toutes les circulaires d'application, que jusqu'à la dernière du 19 octobre 2006 (n° NOR INT/A/06/00094C)

⁴⁵ « Si la commission administrative éprouve un doute sur la nationalité d'une personne figurant sur les listes transmises par l'INSEE, elle devra demander à cette personne d'apporter la preuve de sa nationalité française par les moyens prévus dans l'instruction permanente citée en référence, au besoin après avoir convoqué les intéressés. » Ministère de l'Intérieur, circulaire du 28 novembre 1997.

⁴⁶ « Les informations transmises par l'INSEE aux mairies n'auront pas à faire l'objet d'un contrôle de la nationalité de la part de ces dernières mais seulement d'un contrôle de la réalité du domicile. Ce contrôle pourra être effectué par simple lettre adressée au jeune au domicile figurant au fichier pour l'informer qu'il va être inscrit. Si la lettre ne revient pas à la mairie avec la mention « NPAI » (n'habite pas à l'adresse indiquée) ou « PSA » (parti sans laisser d'adresse), la réalité du domicile pourra être présumée et le jeune pourra être inscrit d'office. » Ministère de l'Intérieur, circulaire du 28 septembre 2001.

Jusqu'en 2001, les fichiers d'assurance maladie, utilisés pour identifier les filles avant qu'elles ne soient soumises, elles aussi, au recensement militaire, continuaient d'être utilisés. Or, ces fichiers présentaient l'inconvénient de ne pas intégrer de données sur la nationalité, ce qui a manifestement eu pour effet la transmission par l'INSEE aux communes de propositions pour l'inscription d'office incluant des jeunes de nationalité étrangère. (L'avantage du fichier des assurances maladie résidait cependant, comme nous l'ont dit certains responsables de bureaux de vote, dans sa véritable automaticité.).

« inscription d'office ». La seule différence consistant dans le fait d'avoir été averti par un courrier de la nécessité de s'inscrire sur les listes électorales.

Les Ulis ne sont pas les seuls à continuer de vider presque intégralement de son contenu l'inscription d'office. À Toulouse, l'exigence de la commission administrative à l'égard des jeunes inscrits de la liste INSEE ne va pas jusqu'au déplacement physique à l'Hôtel de ville : un courrier comportant les papiers nécessaires à une inscription ordinaire suffit (soit la photocopie d'une pièce d'identité et une preuve de domiciliation)⁴⁷. Dans tous les cas cependant, les jeunes majeurs se trouvent dans l'obligation d'accomplir une démarche, alors même que le législateur, en 1997, avait pris la décision de les en affranchir. Le résultat aboutit, d'après les déclarations d'un agent du bureau des élections de Toulouse, à ce que, chaque année, environ les deux tiers des jeunes de la liste INSEE soient effectivement inscrits sur les listes. Le tiers restant ne le serait donc pas, dont seulement 1/5^{ème} environ parce que les deux courriers adressés par la mairie à l'automne sont revenus « NPAI ». Les 4/5^{èmes} restants sont donc des jeunes privés par la mairie d'une inscription à laquelle ils auraient pourtant eu droit dans la plupart des autres communes françaises.

⁴⁷ Cette procédure emporte des effets lisibles dans les statistiques mêmes de la mairie de Toulouse, qui incluent une catégorie « A2 » surdimensionnée par rapport à celle de la plupart des autres communes parce qu'elle intègre en tant que « premiers inscrits » les jeunes majeurs qui, ailleurs, dans la mesure où ils ont été proposés par l'INSEE, sont « inscrits d'office ».

V UN PREMIER « SURSAUT CIVIQUE » EN DÉCEMBRE 2005 ?

Si l'intégration politique de ceux qui sont le moins prédisposés à se rendre aux urnes pouvait être attendue d'une modification du droit, elle peut l'être aussi d'une sorte de prise de conscience politique que la presse croit avoir détecté au lendemain des « émeutes » de novembre et décembre 2005. Le monde des cités, déjà marqué par le « choc du 21 avril 2002 », puis ébranlé par ce second « événement traumatique », aurait alors été touché par une sorte de « sursaut civique » dont l'ampleur est évaluée à l'aune des files d'attente au bureau des inscriptions de la mairie de Clichy-sous-Bois, point de départ du mouvement de révolte, devenu, par la suite, symbole médiatique de la conversion des jeunes de banlieues au vote.

Une fois n'est pas coutume, l'objectivation sur des bases statistiques du phénomène ne nous oblige pas à désenchanter complètement le récit de ce qui s'est passé fin 2005 mais à en relativiser l'ampleur, en en précisant les contours et les dimensions, et à l'inscrire dans une dynamique globale au sein de laquelle le prolongement médiatique des émeutes a pu jouer un rôle de déclencheur, parmi d'autres.

Que s'est-il donc exactement passé en 2005 en matière d'inscription sur les listes électorales ?

Pour répondre à cette question, nous disposons d'informations que l'on peut considérer comme suffisamment solides. D'une part, parce que notre base de données est conséquente : nous sommes parvenus à rassembler des données exhaustives relatives à l'inscription sur 96 bureaux de vote en France pour les années 2003, 2004 et 2005. Ces bureaux sont répartis sur l'ensemble du territoire national et 58 appartiennent à des ZUS qui se situent à tous les niveaux par rapport à l'indice de pauvreté et de précarité que nous avons construit⁴⁸. En outre, nous disposons systématiquement, à titre de comparaison, des données concernant un bureau de « centre-ville » et un bureau de « zone résidentielle » pour les communes dont nous étudions les bureaux situés en ZUS (38 bureaux de vote hors ZUS). Ce qui nous permet de vérifier si les dynamiques éventuelles que nous identifions sont propres à ces territoires populaires ou bien plus largement distribuées.

Les chiffres bruts des nouveaux inscrits de l'ensemble des bureaux de notre échantillon pour les années 2003, 2004 et 2005, rapportés aux effectifs globaux des inscrits de ce même ensemble, offrent en effet une première indication de l'évolution qui s'est produite en matière d'inscription sur les listes électorales. Et ces données peuvent être considérées comme relativement fiables, puisqu'elles concordent assez fidèlement, on le verra, avec les tendances que l'on enregistre au niveau national.

De l'analyse de ces données se dégage un premier constat : sur l'ensemble de notre échantillon, l'année 2005 se caractérise par un taux de nouvelles inscriptions (nombre de nouveaux inscrits/nombre total d'inscrits) supérieur à celui de 2004 : 7,79 % contre 5,92 %. Mais ce taux reste légèrement inférieur à celui enregistré en 2003 : 8 %.

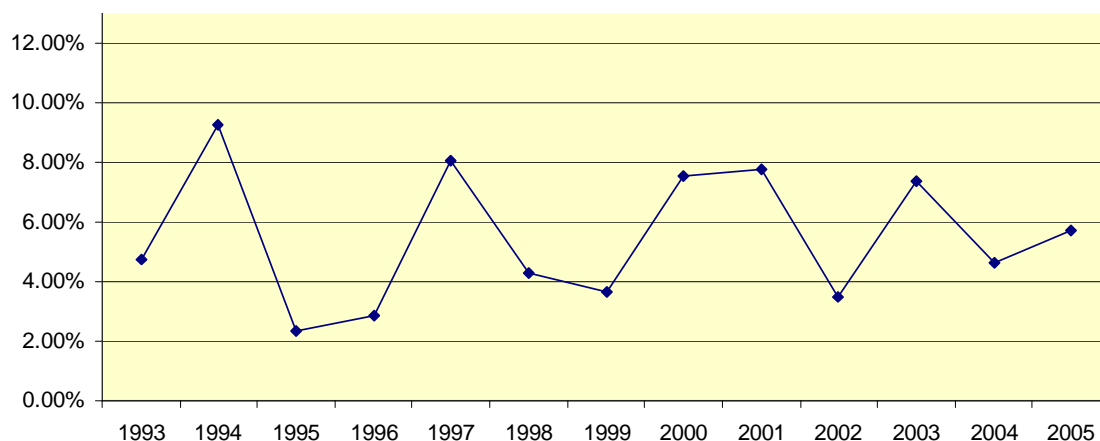
Tableau n° 4 – Évolution des taux de nouvelles inscriptions (2003/2005)

	2003	2004	2005	Total
Bureaux de ZUS + Hors ZUS	8 %	5,92 %	7,79 %	7,24 %
Bureaux Hors ZUS	8,33 %	5,43 %	6,20 %	6,65 %
Bureaux de ZUS	7,78 %	6,24 %	8,83 %	7,62 %
Ensemble du territoire national	7,39 %	4,62 %	5,74 %	

⁴⁸ Parmi ces 58 bureaux de vote situés en ZUS, 7 sont en position de grande précarité sur notre échelle de précarité, 39 sont en position médiane, et 12 sont en position plus favorisée. Se reporter à l'annexe n° 3.

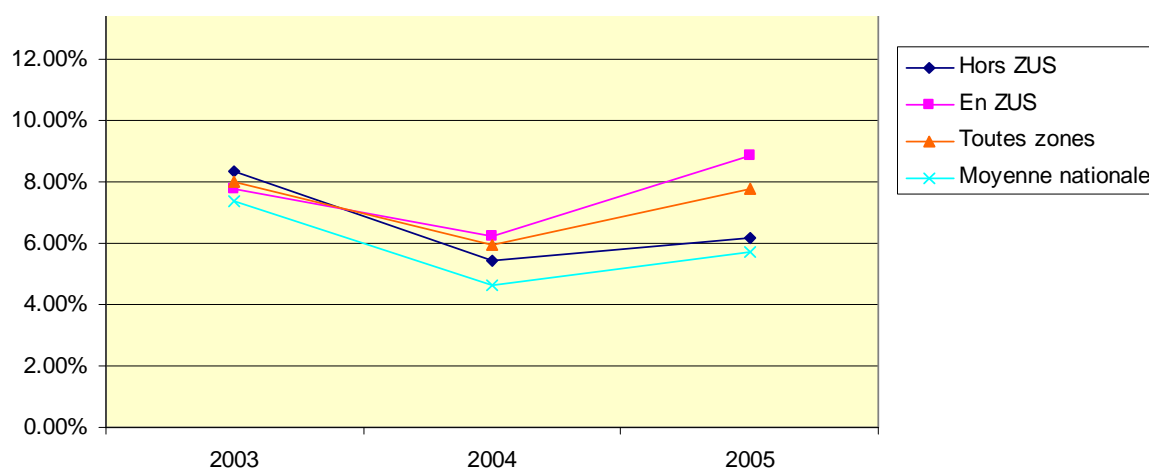
Il n'y a donc pas eu de rupture significative en 2005, puisque les taux enregistrés cette année-là sont comparables à ceux de 2003 au sein de notre échantillon (et sensiblement inférieurs au niveau national). Mais l'augmentation enregistrée par rapport à 2004, y compris au niveau national, était inattendue et doit, en conséquence, être analysée et expliquée. En effet, on s'inscrit et se réinscrit, principalement, les années précédant une consultation électorale, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'un scrutin majeur tel que les présidentielles, de manière précisément à pouvoir participer à l'élection à venir.

Figure n° 3 – Taux des nouvelles inscriptions au niveau national (1993/2005)
(données : ministère de l'Intérieur)



Cette condition était remplie en 2003, puisque des régionales et des européennes étaient organisées en 2004. Elle ne l'était plus en 2004, puisque la date du référendum du printemps suivant n'a été établie qu'au début de l'année 2005, ce qui explique que le renouvellement des bureaux par l'inscription ait été en recul par rapport à l'année précédente. Mais cette condition n'était pas non plus remplie en 2005 : aucun scrutin n'étant prévu à l'horizon 2006. La tendance à la reprise des inscriptions, cette année-là, était donc, *a priori*, imprévisible et ne peut s'expliquer par le calendrier électoral officiel.

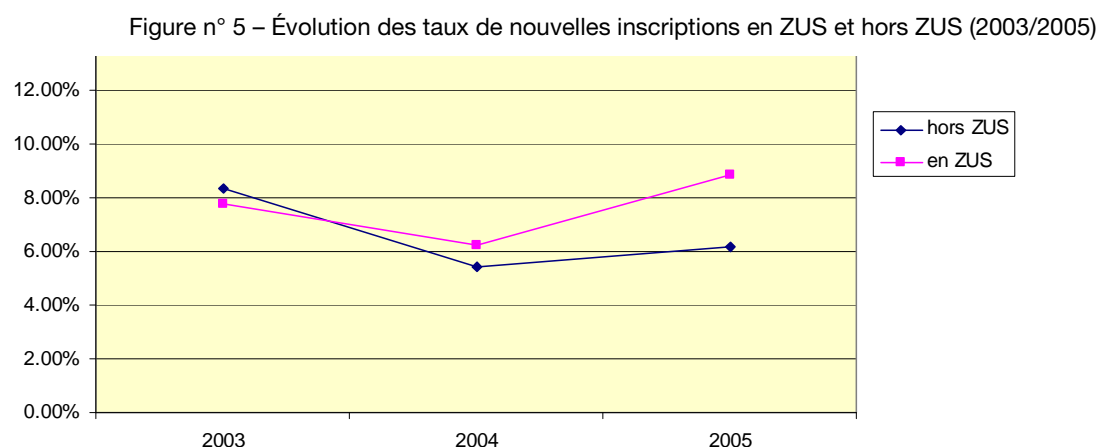
Figure n° 4 – Évolution des taux de nouvelles inscriptions par type de territoires 2003/2005



On enregistre la même évolution, mais de façon atténuée, au niveau national : un recul des inscriptions en 2004, puis une reprise en 2005, mais sans atteindre les taux de nouvelles inscriptions de 2003.

1-Une tendance à la reprise des inscriptions en ZUS

L'intérêt pour ce qui a pu se passer en 2005 grandit encore lorsque l'on distingue, dans notre échantillon, les bureaux de ZUS des bureaux situés dans des environnements socialement plus favorisés. L'on constate alors que ce sont les territoires les plus populaires qui présentent les taux de nouvelles inscriptions les plus élevés, au cours de cette année 2005 : + 2,63 points de pourcentage par rapport aux bureaux situés hors ZUS et, plus significatif encore, + 3,09 points par rapport à la moyenne nationale.



Dans les bureaux composant l'ensemble de notre échantillon, la répartition des nouvelles inscriptions au cours de ces trois années est un peu plus conforme à ce que l'on observe au niveau national. On s'inscrit très légèrement moins en 2005 que deux ans auparavant (-0,21 point de pourcentage dans notre échantillon, -1,65 point au niveau national) ; en 2003, sans doute les élections régionales et européennes prévues pour le printemps suivant avaient-elles motivé une partie des citoyens à se rendre au bureau des élections. Le contexte peut y avoir également contribué : s'agissant des premières élections postérieures à 2002, la mémoire du 21 avril a, peut-être, joué un rôle dans la sensibilité particulière des citoyens aux diverses formes de rappel à l'ordre civique⁴⁹.

En outre, il ne faut pas oublier de mentionner que 2003 fut, au niveau national, une année de refonte des listes électorales, avec pour effet, dès lors que les radiations sont opérées massivement, d'entraîner comme par ricochet la réinscription d'au moins une partie de ces radiés, précisément ceux qui sont les plus prédisposés à s'inscrire, à se réinscrire et à voter.

Autant de facteurs cumulés qui peuvent expliquer la hausse particulière des nouvelles inscriptions en 2003.

La légère reprise des inscriptions en 2005, par rapport à 2004, ne paraît en revanche guère explicable par le calendrier électoral ou les pratiques administratives.

Cette reprise est d'une ampleur assez modeste hors ZUS : + 0,77 point de pourcentage entre 2004 et 2005.

Mais elle est beaucoup plus nette en ZUS. Ici, l'on s'est non seulement plus inscrit en 2005 qu'en 2004 mais même plus inscrit qu'en 2003 : le taux de nouvelles inscriptions atteignant 8,83 % en 2005 contre 6,24 % en 2004 et 7,78 % en 2003. Les ZUS paraissent donc avoir plus contribué que le reste du pays à l'augmentation des taux de nouvelles inscriptions sur les listes électorales observable en 2005.

⁴⁹ Ce possible effet « post-21 avril » n'est cependant pas perceptible, au niveau national, à la fin de l'année 2002, puisque le taux de renouvellement est deux fois moins important cette année-là qu'en 2001, à la veille des élections présidentielles (3,48 % contre 7,77 % de nouveaux inscrits en 2001)

2 -Des motifs d'inscription très différents selon les territoires

Encore faut-il s'assurer, avant de prolonger l'analyse, que cette dynamique observable en ZUS n'est pas largement liée à une hausse des inscriptions d'office, et n'est donc pas un effet induit de la structure démographique des quartiers populaires. Les jeunes majeurs ayant bénéficié de l'inscription d'office n'ont pas opéré de démarche volontaire et leur intégration sur les listes ne doit donc pas être prise en compte, dès lors que c'est un éventuel « sursaut civique » que l'on cherche à mesurer.

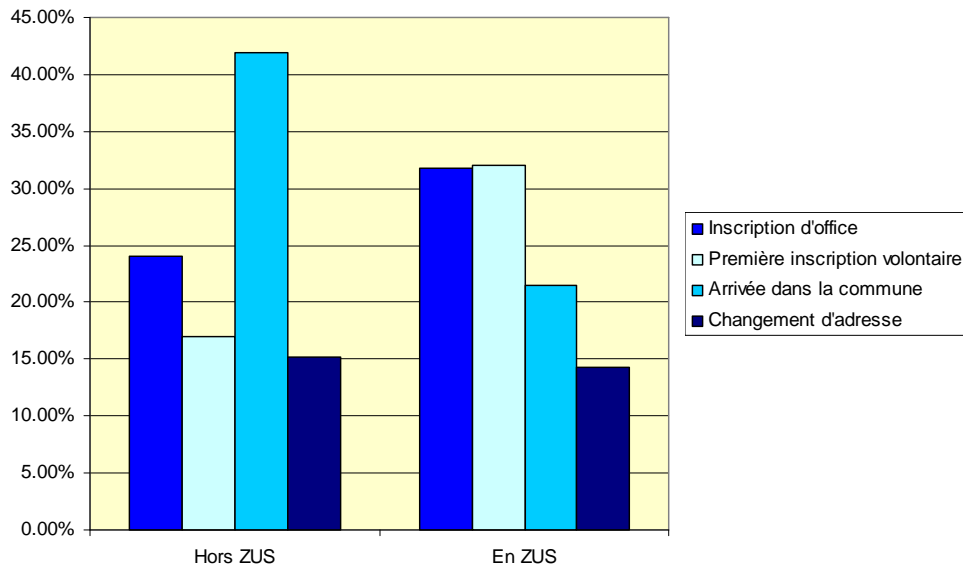
L'attention prêtée aux « motifs » des inscriptions, tels qu'ils ont été établis entre 2003 et 2005, conduit, en effet, à attribuer une partie conséquente des nouvelles inscriptions enregistrées dans les bureaux de ZUS à l'évolution démographique de ces territoires. L'inscription d'office y occupe une position importante en matière de nouvelles inscriptions, alors que son poids se révèle un peu plus faible dans les « zones résidentielles » et les « centres-villes » : 30,48 % en ZUS contre 23,82 %. En ZUS, l'inscription d'office constitue ainsi près du tiers des nouvelles inscriptions. Alors que dans les quartiers plus résidentiels et bourgeois, les nouvelles inscriptions liées à un « changement d'adresse » ou à une « arrivée dans la commune » sont de loin les plus fréquentes : 61,44 % du total. Ce qui paraît logique, puisqu'il s'agit de quartiers où le prix de l'immobilier est (de plus en plus) élevé, donc de territoires qui accueillent des populations disposant de revenus plus importants et/ou de situations professionnelles mieux établies que celles résidant dans les ZUS, donc de populations qui présentent de grandes probabilités d'avoir déjà été inscrites ailleurs et de plus grandes prédispositions à la réinscription. Dans ces zones résidentielles, les populations sont, également, en moyenne, plus âgées.

À l'inverse, du fait de la jeunesse des ZUS, il n'est pas étonnant que les inscrits d'office occupent une place proportionnellement plus importante dans les bureaux situés dans ce type de territoire. Et encore, toute la jeunesse des cités est-elle loin de bénéficier de ce dispositif, on l'a vu.

Tableau n° 5 – Répartition des motifs d'inscription en ZUS et hors ZUS (2003/2005)

		2003	2004	2005	Moyenne
Hors ZUS	Inscription d'office	20,58 %	28,43 %	22,46 %	23,82 %
Hors ZUS	Première inscription volontaire	14,61 %	15,90 %	20,33 %	16,94 %
Hors ZUS	Arrivée dans la commune	46,00 %	38,05 %	42,19 %	42,08 %
Hors ZUS	Changement d'adresse	17,38 %	17,74 %	13,59 %	16,24 %
En ZUS	Inscription d'office	29,54 %	34,23 %	27,74 %	30,48 %
En ZUS	Première inscription volontaire	29,07 %	27,81 %	38,69 %	31,95 %
En ZUS	Arrivée dans la commune	24,73 %	21,91 %	19,96 %	22,21 %
En ZUS	Changement d'adresse	17,08 %	15,62 %	14,02 %	15,57 %
Toutes zones	Inscription d'office	26,04 %	31,94 %	25,68 %	27,87 %
Toutes zones	Première inscription volontaire	23,40 %	22,95 %	31,49 %	25,99 %
Toutes zones	Arrivée dans la commune	33,19 %	28,58 %	28,80 %	30,21 %
Toutes zones	Changement d'adresse	17,20 %	16,50 %	13,85 %	15,84 %

Figure n° 6 – Répartition des motifs d'inscription en ZUS et hors ZUS pour la période 2003/2005

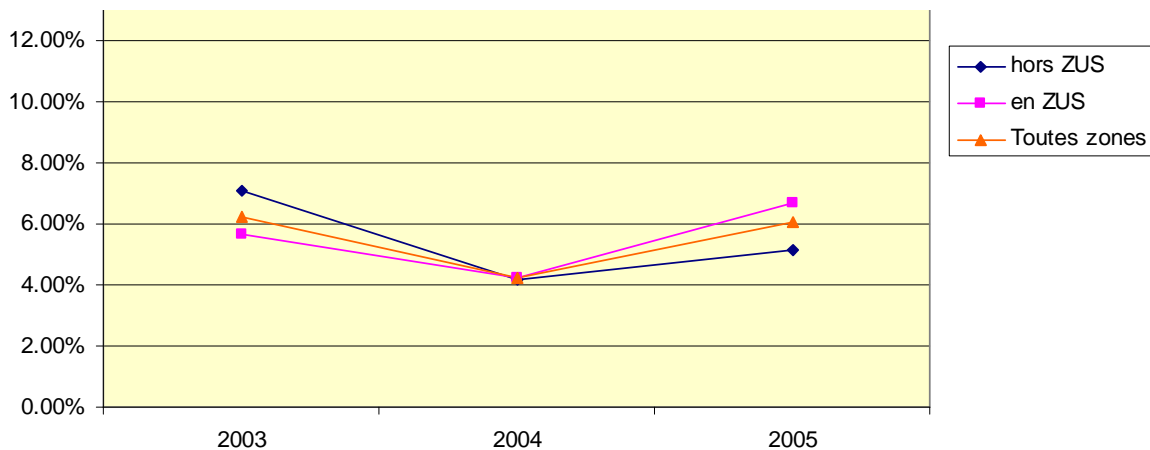


Il n'empêche, retirer les inscrits d'office ne suffit pas, loin de là, à annuler la reprise des inscriptions perceptible en ZUS au cours de l'année 2005.

Tableau n° 6 – Taux de nouvelles inscriptions sans les inscrits d'office

	2003	2004	2005	Moyenne
Hors ZUS	7,08 %	4,18, %	5,14 %	5,46 %
En ZUS	5,67 %	4,24, %	6,69 %	5,54 %
Toutes zones	6,22 %	4,21 %	6,08 %	5,51 %

Figure n° 7 – Évolution des taux de nouvelles inscriptions sans les inscrits d'office



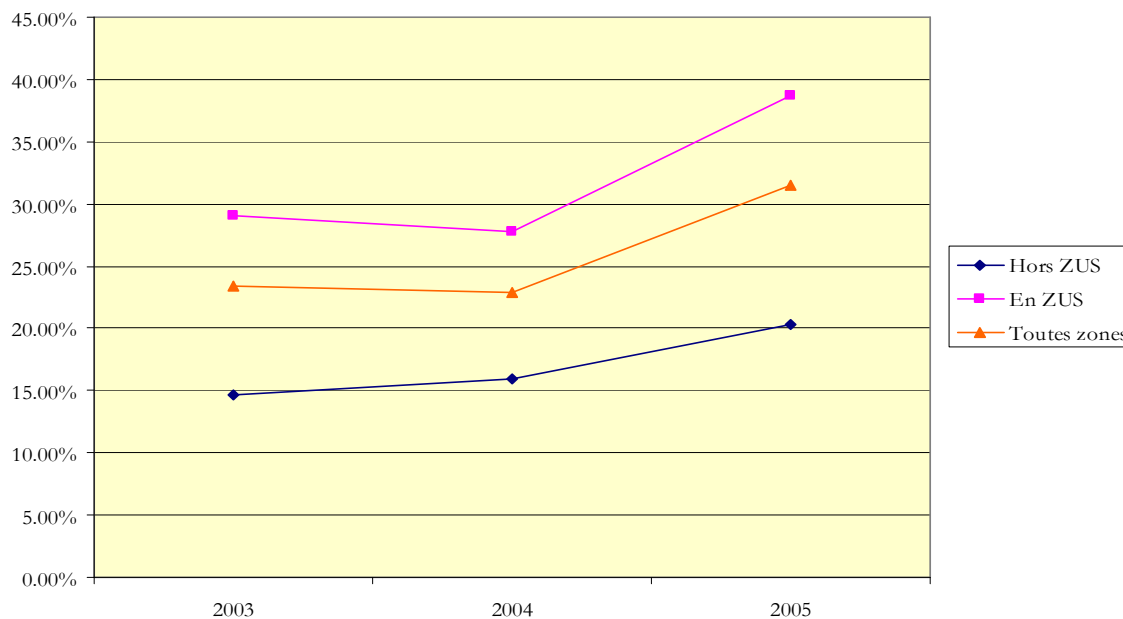
Même après avoir exclu les inscrits d'office, on constate en effet que les ZUS continuent de se distinguer des autres territoires par leur dynamisme de 2005 : 6,69 % de nouveaux inscrits en 2005, contre 4,24 % en 2004 et 5,67 % en 2003.

Dans quelle mesure peut-on pour autant rapporter cette hausse plus sensible en ZUS aux émeutes de novembre et décembre 2005 ?

3- Un effet (indirect) des émeutes

Un premier indice paraît conforter la thèse d'une dynamique d'inscription s'inscrivant dans le prolongement des émeutes. C'est le fait que, lorsque l'on distingue les différents motifs d'inscription volontaire, ce soit, en ZUS, les « Premières inscriptions » qui aient le plus augmenté en proportion au cours de cette même année 2005, comme le montrent les données présentées dans le tableau n° 5 (+ 9,62 points de pourcentage entre 2003 et 2005). Cette évolution est encore plus nette quand on prend pour point de comparaison l'évolution hors des ZUS (+ 5,72 points entre 2003 et 2005) ou au niveau national (+ 6,4 points)⁵⁰.

Figure n° 8 – Évolution de la proportion des « premiers inscrits » parmi les nouveaux inscrits



Or, la catégorie des « Premiers inscrits » paraît *a priori* la plus conforme à l'image de la conversion collective des jeunes de cité à la pratique électorale que les médias s'étaient employés à décrire au lendemain des émeutes.

Cette évolution est encore plus manifeste lorsqu'on rapporte le total des « premiers inscrits » au total des inscrits et que l'on produit, ainsi, un taux de croissance des premières inscriptions.

Tableau n° 7- Taux de « premières inscriptions » par année et par territoires

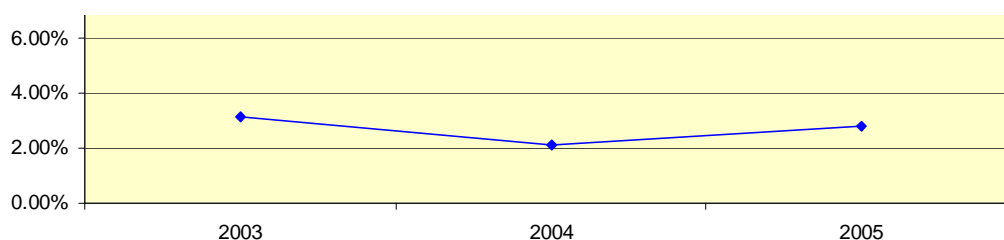
	2003	2004	2005
Hors ZUS	1,17 %	0,89 %	1,28 %
En ZUS	2,19 %	1,80 %	3,48 %
Toutes zones	1,81 %	1,44 %	2,62 %
Moyenne nationale	3,14 %	2,12 %	2,81 %

On constate alors que cette croissance des premières inscriptions est une spécificité des ZUS : + 1,29 points de pourcentage de croissance en ZUS entre 2003 et 2005, contre seulement + 0,11 point hors ZUS et une décroissance au niveau national avec – 0,33 points. Ce qui signifie que les

⁵⁰Une précision toutefois : les données au niveau national, émanant du ministère de l'Intérieur, ne prennent pas en compte les réinscriptions liées aux changements de bureaux au sein des mêmes communes. C'est donc le pourcentage de « premiers inscrits » par rapport à un ensemble de nouveaux inscrits ne comportant pas cette catégorie qui est donné ici. Ce taux est donc un peu surévalué.

« premiers inscrits » alimentent bien une part significative de la sensible reprise des inscriptions observables en ZUS en 2005.

Figure n° 9 – Évolution des taux de « Premières inscriptions » au niveau national (2003-2005)



Plusieurs facteurs permettent de mieux identifier et interpréter la dynamique d'inscription électorale de 2005 en ZUS, mais aussi dans les quartiers résidentiels. Celle-ci nous paraît devoir être considérée comme un effet indirect des émeutes, lié aux dimensions particulières qu'a prise la campagne d'incitation à l'inscription cette année-là. Au lieu de connaître le reflux habituel des conjonctures non électorales, l'année 2005 se caractérise par un niveau d'inscription équivalent à celui d'une année précédant un scrutin de moyenne intensité – municipale, régionale – probablement parce que la mobilisation médiatique autour des émeutes s'est prolongée par une focalisation inhabituelle autour de cette question.

Un premier élément de contrôle permettant d'établir un éventuel « effet émeute » de ce type provient de la connaissance que l'on a de la répartition mensuelle des inscriptions. Si « effet émeute » il y a eu, c'est en décembre que l'on doit l'enregistrer. Dans cette perspective, il faut pouvoir ôter les inscrits d'office de l'échantillon sur lequel nous travaillons, puisque ceux-ci sont fréquemment inclus sur les listes lors du dernier mois de l'année et que cette date d'inscription ne recouvre, bien évidemment, dans ce cas, aucune démarche volontaire. Or, pour lester le mois de décembre du poids des inscrits d'office, il faut disposer de données individualisées sur les nouveaux inscrits facilement utilisables (sous format informatique), ce que nous ne sommes parvenus à obtenir pour les années 2003 à 2005 que sur un nombre réduit de communes (8) et de bureaux de vote (59 dont seulement 17 en ZUS)⁵¹. C'est donc plus prudemment que nous nous avancerons sur ce terrain précis.

Ce qui ressort de l'analyse de ces données peut se résumer de la manière suivante : le pourcentage de citoyens ayant accompli volontairement la démarche de s'inscrire en décembre 2005 est moins important qu'en décembre 2003 (50,42 % contre 60,22 %), *a fortiori* en ZUS (52,57 % contre 67,13 %). Mais il est, partout, nettement plus important qu'en décembre 2004 (+ 5,5 points de pourcentage en décembre 2005 par rapport à décembre 2004 hors ZUS et + 13 points en ZUS).

C'est, ainsi, plus de la moitié des nouveaux inscrits de l'année 2005 qui s'est rendue à la mairie pour s'inscrire sur les listes dans le prolongement des émeutes, alors qu'aucun calendrier électoral ne l'y incitait⁵².

⁵¹ Alès (5 bureaux), Besançon (6 bureaux), Boulogne sur mer (5 bureaux), Caen (5 bureaux), Créteil (3 bureaux), Montpellier (3 bureaux), Rennes (4 bureaux) et Vénissieux (28 bureaux). Parmi les 17 bureaux de ZUS, 12 sont en position médiane sur notre échelle de précarité, 4 sont en position défavorisée et 1 en position favorable.

⁵² Même si certains responsables de bureau des élections ont évoqué la confusion qui régnait alors, entretenue par les médias, sur les dates limites d'inscription permettant de participer aux présidentielles de 2007. Ce serait ainsi par peur de ne pas pouvoir prendre part à ce scrutin que certains nouveaux inscrits se seraient précipités, fin 2005, dans les mairies. En soi, cette confusion, que l'on observera également très largement l'année suivante au moment de la clôture des listes – de nombreuses personnes s'étant déplacées à tort à la mairie par méconnaissance des procédures d'inscription – indique d'ailleurs quelque chose : la place prise par des médias généralistes peu informés eux-mêmes et participant donc largement à entretenir la confusion, dans la mobilisation en faveur de l'inscription.

Tableau n° 8 – Répartition mensuelle des nouvelles inscriptions⁵³ (2003-2005)

	Décembre	Autres mois
2003	60,22 %	39,78 %
2004	42,17 %	57,83 %
2005	50,42 %	49,58 %

Tableau n° 9 – Répartition mensuelle des nouvelles inscriptions par types de territoires (2003-2005)

	Hors ZUS	Hors ZUS	En ZUS	En ZUS
	Décembre	Autres mois	Décembre	Autres mois
2003	57,42 %	42,58 %	67,13 %	32,87 %
2004	43,66 %	56,34 %	39,35 %	60,65 %
2005	49,16 %	50,84 %	52,57 %	47,43 %

On établit le même constat, quelle que soit l'échelle d'analyse : à prêter attention à la répartition mensuelle des inscriptions par motifs, par exemple, l'on s'aperçoit ainsi que ceux qui, en ZUS, viennent s'inscrire sur les listes électorales pour la première fois en décembre 2005, sont nettement plus nombreux que leurs homologues de 2004 (+ 26,7 points de pourcentage).

Tableau n° 10 – Répartition mensuelle des « premières inscriptions » par types de territoires (2003-2005)

	Hors ZUS	Hors ZUS	En ZUS	En ZUS
	Décembre	Autres mois	Décembre	Autres mois
2003	62,79 %	37,21 %	71,35 %	28,65 %
2004	34,65 %	65,35 %	27,73 %	72,27 %
2005	51,71 %	48,29 %	54,47 %	45,53 %

En résumé, l'année 2005 a bien été marquée par un taux de nouvelles inscriptions anormalement élevé, puisqu'il est largement supérieur à celui enregistré 2004, alors même que cela n'aurait pas dû être le cas s'agissant d'une année ne précédant aucune consultation électorale. Ce taux est particulièrement élevé en ZUS, où, contrairement à ce qu'on observe sur le reste du territoire, le taux de nouvelles inscriptions de 2005 est même supérieur à celui de 2003. Et ce taux anormalement élevé s'explique par une mobilisation soutenue en décembre, puisque c'est au cours du dernier mois de l'année que la majorité des nouvelles inscriptions a été enregistrée : 52,57 % en ZUS et, peut-être plus étonnant encore, 49,16 % Hors ZUS.

4-Des prédispositions inégales à s'inscrire ou se réinscrire

Il n'est pas exclu que, lorsque Joey Star ou Jamel Debbouze appellent les jeunes des quartiers sensibles à se faire entendre dans les urnes, ce soit aussi dans les quartiers résidentiels, en effet, que leur message soit entendu et produise des effets. Ce dernier chiffre paraît bien indiquer, en tout cas, que les émeutes n'ont, en réalité, exercé qu'un effet indirect en matière d'inscription électorale. Dit autrement, ce n'est pas un afflux de jeunes des quartiers sensibles ayant directement participé aux émeutes que l'on enregistre dans les bureaux des élections au cours du mois de décembre 2005. Les taux de nouvelles inscriptions élevés de cette période ne sont pas le prolongement direct, dans l'ordre électoral, de ce type très particulier d'action collective que constituent les émeutes urbaines. Ils rendent plutôt compte du fait qu'elles furent construites en occasion d'inscrire sur l'agenda

⁵³ Soit, ici, le cumul des « premières inscriptions », des « arrivées dans la commune ».

médiatique et politique la question de la non-inscription sur les listes électorales de la jeunesse des cités. Des chanteurs, des acteurs, des footballeurs – eux-mêmes issus des quartiers en rébellion – ont fait connaître ce problème, jusque-là largement ignoré, et, plus encore, ils ont lancé des appels à l’inscription, qui ont été puissamment relayés par les principaux médias. C’est très certainement l’exposition médiatique de cette question, dans des proportions inhabituelles – y compris en période préélectorale – qui explique la sensible recrudescence des inscriptions telle qu’elle se produit en décembre, partout mais en ZUS plus qu’ailleurs. En ZUS, la proportion de ceux qui viennent s’inscrire pour la première fois sur les listes lors du dernier mois de l’année passe d’un gros quart en 2004 à plus de la moitié en 2005 et cette croissance demeure importante quand on prête attention à l’ensemble des nouvelles inscriptions (tableaux n° 8 et 9). Elle est, en tout cas, nettement plus marquée que dans les bureaux situés en centre-ville et en zone résidentielle. Télévision, radio, stars affichant leur proximité avec les populations des cités ont donc bien contribué, chacune à leur façon, à une entreprise de rappel à l’ordre civique qui rejouait l’histoire politique d’après 1848, alors qu’il fallait convaincre les humbles d’abandonner leurs fusils pour le bulletin de vote. Ces rappels, par leur intensité nouvelle, sont manifestement parvenus à mettre en branle l’environnement immédiat des jeunes. Et les parents, en particulier, se sont sans doute faits, au domicile familial, les relais de ces injonctions à s’inscrire sur les listes, puisque très nombreux sont les primo inscrits à être venus à la mairie sous micro pression familiale, comme nous l’ont confié plusieurs responsables de bureaux des élections⁵⁴.

Quoi qu’il en soit, il est important de souligner que les individus sont inégalement prédisposés à répondre à ce rappel à l’ordre citoyen relayé par les médias ainsi, sans doute, que par les *leaders d’opinions* au sein de leurs groupes d’appartenance. Aussi, ce ne sont pas les plus jeunes des adultes – le segment de la population que l’on retrouve parmi les participants aux émeutes et auquel était adressée prioritairement l’invitation à entrer dans la civilisation électorale – qui semblent avoir été les plus réactifs aux appels à l’inscription sur les listes. On s’en rend compte en analysant les caractéristiques de ceux qui ont nourri le mouvement d’inscription en provenance des banlieues populaires. Parmi ces « Premiers inscrits », les très jeunes sont minoritaires.

Tableau n° 11 – Répartition par âge des premières inscriptions de 2003 à 2005, tous bureaux confondus

	18 ans	19-20 ans	21-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36 ans et plus
Première inscription	6,47 %	9,31 %	15,28 %	14,00 %	11,51 %	34,04 %

L’âge moyen des nouveaux inscrits résidant en ZUS est, ainsi, de presque 35 ans en 2005, ce qui correspond assez mal à l’image du jeune émeutier se convertissant au bulletin de vote.

⁵⁴ Certains de ces responsables nous ont également indiqué que les personnes venaient s’inscrire dans une certaine précipitation, parce qu’elles étaient convaincues que c’était la dernière occasion pour participer aux futures élections présidentielles. Face à l’afflux de nouveaux inscrits dans les derniers jours de décembre, la mairie de Montpellier a, par exemple, adressé des communiqués, par l’intermédiaire de la presse et de la télévision locale, de manière à préciser que les citoyens disposeraient de toute l’année 2006 pour régulariser leur situation électorale dans la perspective de participer aux scrutins présidentiels et législatifs de 2007. Si c’est la jeunesse des banlieues populaires qui était la cible de cette campagne, c’est surtout, semble-t-il, la génération des « grands frères » qui a répondu à l’appel.

Tableau n° 12 - Âge moyen des nouveaux inscrits
selon l'année, la zone et le motif d'inscription

	2003	2003	2003	2004	2004	2004	2005	2005	2005	Moyenne
	Hors ZUS	En ZUS	Toutes zones	Hors ZUS	En ZUS	Toutes zones	Hors ZUS	En ZUS	Toutes zones	Toutes zones et années
Arrivée dans la commune	40,31	42,00	40,63	41,85	42,97	42,13	42,97	40,75	42,44	41,63
Change-ment d'adresse	39,64	40,35	39,96	41,62	40,27	41,02	40,80	44,67	43,50	41,50
Inscription d'office	18,13	17,93	18,04	18,76	17,92	18,38	18,32	17,96	18,14	18,18
Première inscription volontaire	32,86	33,26	33,04	33,72	33,39	33,56	35,10	34,04	34,58	33,80
Autres motifs		41,70	41,70	45,00	23,00	40,11	35,00	25,13	31,05	41,41
Motif inconnu	33,70	29,32	32,82	31,10	27,09	30,18	31,66	29,48	31,10	31,57
Moyenne	34,44	35,81	34,98	33,42	31,49	32,78	33,46	34,82	34,02	34,11

Beaucoup plus que le public adolescent des concerts de rap, ce sont donc, dans ces territoires, leurs « grands frères » que les stars issues des quartiers, elles-mêmes trentenaires, ont aidé à prendre le chemin des urnes. « La jeunesse n'est qu'un mot », comme le rappelait Pierre Bourdieu⁵⁵. Dans les quartiers populaires, là où les rites de passage à l'âge adulte, en particulier l'accès à un emploi stable et à un logement indépendant, se font de plus en plus tardivement, cette « jeunesse subie » dure longtemps⁵⁶. Et ce sont, semble-t-il, ces (plus très) jeunes adultes des cités, ceux qui n'avaient pas bénéficié de l'inscription d'office – et qui, fréquemment, n'avaient jamais été inscrits sur les listes et donc n'avaient jamais voté – qui, dans le prolongement du 21 avril 2002 et de la crise des banlieues, ont alimenté une dynamique d'inscription d'une ampleur tout particulièrement significative en une période qui ne précédait aucun scrutin.

Combinée aux effets de l'inscription d'office, qui, bien que ne bénéficiant pas à l'ensemble des jeunes majeurs, ne manquera pas d'accroître le taux d'inscription au sein des nouvelles générations, cette reprise de l'inscription sur les listes, si elle devait se confirmer, pourrait réduire les tendances à la ségrégation électorale observables depuis plus de deux décennies en milieu populaire.

Encadré : La production administrative des statistiques sur les motifs.
L'exemple des « Premiers inscrits ».

Lorsqu'ils tiennent à jour les listes électorales de leur commune, les maires agissent en tant que représentants de l'État, soumis au contrôle hiérarchique du préfet. Ils sont chargés, dans le cadre des commissions administratives électorales qu'ils co-président avec les préfets et les présidents de TGI, de la mise en œuvre des dispositions du code électoral. Ces deux caractéristiques – un domaine relevant des compétences de l'État déconcentré et un domaine régi par des textes législatifs apparemment clairs et regroupés dans un code communément diffusé – pouvaient laisser penser que les pratiques d'inscription étaient relativement standardisées au niveau national. L'observation attentive des façons de faire et le maniement de données administratives produites par de nombreuses commissions électorales montre qu'il n'en est rien.

Ainsi, la production et l'usage qui est fait des catégories administratives à travers lesquelles sont répertoriés les différents motifs d'inscription méritent-ils qu'on s'y arrête.

D'une part, la plupart de ces catégories ne reposent que sur l'enregistrement des déclarations des nouveaux inscrits eux-mêmes, sans que celles-ci soient soumises à vérification. Ce qui motive les nouveaux inscrits

⁵⁵ Bourdieu P. (2004), *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit.

⁵⁶ Beaud S. et Pialoux M. (2003), *Violences urbaines, violences sociales. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard.

indiffère l'administration en quelque sorte, qui ne se mêle qu'à la marge et comme de mauvaise grâce de l'enregistrement des paroles des intéressés sur leur propre situation, l'objectif poursuivi étant seulement de faciliter le repérage des individus déjà inscrits qui n'auraient pas encore été radiés. La fragilité des données ainsi recueillies n'échappe d'ailleurs à personne au guichet, la plupart des individus qui accomplissent la démarche d'inscription avouant facilement ne pas connaître leur situation en la matière. Très nombreux sont ceux qui ne savent pas s'ils sont inscrits ou pas. Tout aussi nombreux sont ceux qui, conservant le souvenir d'avoir déjà voté, ne savent pas quand ni où ils ont été inscrits et sont donc intégrés dans une catégorie par défaut, en quelque sorte. Lors des commissions administratives, seules habilitées à valider les inscriptions enregistrées au guichet par les agents communaux, seules les preuves apportées de l'identité et de la domiciliation font d'ailleurs l'objet d'un contrôle. Le reste relève seulement des ressources que la mairie peut investir dans des stratégies de communication, par exemple quand elles apportent leur lot à la mise en scène d'une dynamique d'inscription censée, au niveau national, affecter particulièrement les jeunes.

D'autre part, l'usage qui est fait de ces catégories est très hétérogène, ce qui incite à manier les additions de données fournies par les différentes municipalités avec d'infinies précautions puisqu'elles peuvent, derrière une apparente homogénéité des motifs, recouvrir en fait des situations très contrastées au regard de l'inscription.

Certaines communes alimentent la catégorie des « premières inscriptions » avec les seuls nouveaux inscrits majeurs qui n'ont pas bénéficié de la procédure d'inscription d'office et qui n'ont jamais, au cours de leur vie d'adulte, été inscrits sur les listes électorales. Dans ce cas, la catégorie administrative recouvre effectivement le parcours civique que son nom évoque pour le profane et on peut déduire d'une poussée importante de « premiers inscrits » d'un certain âge, par exemple, que quelque chose de notable se produit qui pousse une partie des individus jusque-là restés en retrait des urnes à s'en rapprocher. Mais il existe d'autres usages de cette même catégorie. D'autres communes considèrent ainsi comme « premiers inscrits » les *intermittents de l'inscription*, soit les personnes qui ont été inscrites sur les listes dans un passé lointain et sont, depuis, restées en dehors de la civilisation électorale. Dans le rapport à l'inscription et au vote de ceux qui n'ont jamais été inscrits et de ceux qui l'ont été il y a longtemps existent certes des éléments communs : une certaine distance entretenue à l'égard de l'institution électorale. Mais la diversité des situations de référence composant cette catégorie est d'autant plus importante et l'agrégation des données statistiques en la matière pose d'autant plus de problèmes d'interprétation qu'en fonction des endroits, le temps estimé nécessaire pour qu'un électeur recouvre sa « virginité électorale » pour redevenir un « premier inscrit » là où cela est possible diffère beaucoup. Ainsi, dans telle mairie d'arrondissement de la capitale, considère-t-on comme « premier inscrit », au motif qu'il aura sûrement été radié dans son ancien lieu d'inscription, un électeur qui demande son inscription en 2006 en expliquant n'avoir pas voté sur son ancien lieu d'inscription depuis 2002. Ce faisant, on présume d'une homogénéité des pratiques de radiation sur le territoire national qui ne correspond pas à la réalité puisque le temps moyen d'attente avant radiation autoritaire pour des inscrits qui sont présumés avoir déménagé va du simple au triple en fonction des communes.

Annexe n° 1
Tableau des ZUS par niveau décroissant de précarité

Département	Ville	ZUS	Part de population étrangère dans population totale	Part de population étrangère dans population totale	Part population 20-24 ans homme dans population totale	Part population 20-24 ans homme dans population totale	Logements vacants	Logements vacants	Location hlm	Revenu mensuel médian	Revenu mensuel médian	Part familles monoparentales avec enfant dans le total	Part familles monoparentales avec enfant dans le total	Part familles monoparentales femme inactif ou chômeur	Part familles monoparentales femme inactif ou chômeuse	Taux de chômage 20-24	Taux de chômage 20-24	Chômeurs 1 an	Chômeurs 1 an	somme
44	Nantes	Les Dervallières	19.23433	54	4.013316	63	.1336	26	.9758924	11260	17	27.47343	9	3.679477	27	.5590278	7	.6897845	3	270
30	Alès	Prés Saint Jean	17.55153	70	3.029357	181	.1123464	38	.898248	7627.5	2	29.53964	7	5.882353	2	.619469	3	.6725404	6	329
38	Grenoble	Mistral	24.4373	21	3.894248	76	.1178189	37	.9834071	12325	25	18.53933	118	3.370786	44	.6027398	4	.6294821	41	390
66	Perpignan	Saint Jacques, Saint Mathieu, La Réal	18.07179	65	4.469811	34	.2892084	3	.1384501	6619	1	37.42515	1	3.592814	31	.4827586	39	.6525722	15	390
34	Montpellier	La Paillade	28.64442	10	4.443151	37	.0669177	94	.6307322	11095	15	26.9527	11	3.410341	42	.4986339	33	.6636326	7	414
76	Saint-Etienne-du-Rouvray	Cité du Château Blanc	27.47761	12	4.462687	35	.1754177	6	.5959203	12359.5	26	22.53521	43	1.690141	166	.5266272	21	.654955	12	477
59	Lille	Faubourg de Béthune, Moulins, Lille Sud, L'Epi de Soil	17.17703	77	5.528491	17	.103023	44	.7582122	13139	39	24.94191	24	3.098373	59	.4710145	42	.6268371	45	495
71	Chalon-sur-Saône	Fontaine au Loup, Le Stade	39.75624	2	6.674405	9	.3895899	1	.9404145	15352	84	16.875	150	1.25	186	.5407407	13	.6352087	34	496
80	Amiens	Quartier Nord	15.51577	90	4.101112	57	.0800074	72	.7935222	12200	24	26.30359	15	2.085747	144	.5404624	14	.6318658	37	553
83	La Seyne-sur-Mer	Z.U.P. de Berthe	18.66636	59	4.162776	53	.1062311	43	.7406326	12736	31	20.15113	88	2.267003	126	.551282	9	.6550633	11	561
44	Nantes	Malakoff	19.08212	56	4.154589	55	.0863891	61	.9835841	12091.5	23	30.52209	3	.8032129	194	.5045872	29	.6894665	4	577
83	Toulon	La Beaucaire	9.225352	154	3.192488	163	.1011111	46	.9795792	10487	11	33.56165	2	2.739726	83	.5722544	5	.6413044	29	581
34	Montpellier	Le Petit Bard, Pergola	54.63918	1	5.590801	16	.0776173	77	.4364238	10060	8	17.46032	142	2.777778	79	.5104895	26	.6260258	47	589
54	Jarville-la-Malgrange	La Californie	18.26347	64	6.030796	13	.0961905	52	.9532412	15715	91	20.83333	76	4.62963	6	.4184397	68	.5870307	91	604
13	Marseille	Malpassé, Saint Jérôme	11.83912	130	6.752081	7	.0697879	89	.5926043	11761.5	21	23.72881	36	3.954802	20	.4985294	34	.626465	46	630
66	Perpignan	Le Vernet	14.56841	101	3.360628	139	.1219117	34	.5688525	9830.5	6	27.07182	10	3.038674	62	.5504386	10	.5984355	79	636
31	Toulouse	La Reynerie, Bellefontaine	26.43073	17	3.974706	64	.1298615	27	.5942343	11594	18	19.62264	100	2.64151	92	.5282584	18	.6217847	51	636
80	Amiens	Etouvie	8.229777	160	4.314185	45	.0394913	161	.9359916	12895	34	24.71698	28	2.45283	104	.5542406	8	.622781	49	643
14	Caen	La Grâce de Dieu	7.329843	168	4.485166	33	.0336585	173	.7772727	10053	7	24	32	4.285714	12	.5074627	28	.6485507	18	655
14	Caen	La Guérinière	9.090909	155	3.176147	166	.0397431	160	.9026846	15301	82	29.9169	5	3.3241	47	.5433962	12	.6945863	2	664

62	Boulogne-sur-Mer	Chemin Vert	3.439909	192	3.782472	85	.0300429	183	.8115299	15971.5	96	30.48499	4	4.387991	11	.6204986	2	.6356239	32	667
13	Marseille	Saint Mauront, Bellevue, Cabucelle	20.25316	47	3.491091	118	.1404621	21	.1531054	10101.5	9	25.87519	18	3.652968	28	.5491453	11	.5248566	157	679
83	Toulon	Centre Ancien	20.59892	43	6.323594	12	.3176233	2	.0884753	7653.5	3	24.91582	25	.3367004	199	.4634146	47	.5919209	84	681
51	Epernay	Bernon	18.2921	63	4.25785	50	.127907	30	.9123979	14335	62	23.2	40	2	154	.4017094	82	.5813492	98	712
31	Toulouse	Faourette, Bordelongue, Bagatelle	18.51633	61	3.579432	110	.091606	57	.5760775	13115	38	20.31985	83	4.233302	14	.535503	16	.6307815	39	713
76	Rouen	Le Plateau : Les Sapins, Châtelet, La Lombardie, La Grand'Mare	9.466437	150	3.339071	145	.1188822	36	.8012936	12730	30	24.72767	27	3.267974	49	.4614094	48	.6309403	38	725
51	Reims	Wilson.	23.07452	32	5.514763	18	.0593074	112	.8124419	13352	41	22.28739	49	1.17302	189	.435216	59	.605948	71	737
31	Toulouse	Empalot	12.50202	123	3.95225	67	.0600763	109	.8028699	10655.5	13	23.84824	34	3.523035	35	.4712644	41	.564482	118	744
2	Laon	Champagne, Moulin Roux	5.684116	180	3.617165	103	.0598705	110	.7890173	12935.5	35	26.89655	13	3.448276	40	.4834123	38	.5833333	97	748
41	Blois	Bégon, Croix Chevalier	20.76784	42	3.602726	106	.0859566	62	.8468161	13531	46	22.69188	41	2.669633	90	.3874126	93	.5880855	89	749
13	Marseille	Nord Littoral : Plan d'Aou, La Bricarde, La Castellanne, Le Vallon, Mourepiane	14.66403	100	3.687662	95	.0739567	83	.5629431	14359	65	21.84265	55	2.587992	96	.5224963	22	.6463512	19	769
87	Limoges	La Bastide	13.9578	105	3.663343	99	.061569	104	.8829503	12750	32	19.81735	98	3.013699	64	.4029126	79	.6431159	26	771
72	Le Mans	Ronceray, Glonnières	8.013823	164	4.442982	38	.0964723	50	.7659831	16185.5	102	18.71658	114	3.475936	38	.4495192	53	.6210296	53	773
60	Méru	La Nacre	17.63885	68	3.93525	69	.0666112	97	.8667263	16127	101	21.00457	71	3.196347	56	.442623	56	.6107226	66	786
13	Marseille	Centre Nord	19.37373	52	3.643701	100	.1703395	9	.1308502	11256	16	22.51995	44	3.373242	43	.4685639	44	.5620475	123	787
59	Hem	Longchamps, Trois Baudets, Trois Fermes, Lionderie, Nouveau Roubaix, Hauts Champs	9.986164	143	4.061203	61	.0312358	179	.7660929	14278	59	21.07969	67	4.113111	17	.4857571	35	.6282405	42	801
44	Nantes	Quartier Est.	17.44374	74	4.428443	41	.0325407	176	.8936446	16229	104	25.96154	16	1.923077	156	.43	63	.627907	44	810
13	Marseille	Saint Barthélémy, Le Canet, Delorme Paternelle	13.72094	108	3.424675	130	.078895	75	.4836629	13327	40	20.49131	77	3.844618	24	.4651163	46	.6553192	9	818
13	Marseille	Saint Antoine Est : La Savine, Notre Dame Limite	13.16436	115	3.098666	176	.0733842	84	.4804357	12451.5	27	22.11221	51	4.180418	15	.5606362	6	.6279172	43	819
69	Vénissieux	Les Minguettes	20.55222	45	3.876885	78	.1468669	20	.7423562	15070	77	19.7205	99	3.02795	63	.4144144	70	.5758677	105	819

65	Tarbes	Quartier Nord : Laubadère	12.08451	126	3.169286	167	.0718884	86	.6769679	11713	20	23.68421	37	4.135338	16	.5	31	.5701439	112	828
68	Mulhouse	Drouot	20.03812	48	4.900626	24	.0464789	141	.8621461	17385	126	23.9819	33	4.072398	18	.3708333	107	.5043104	175	830
37	Saint-Pierre- des-Corps	La Rabâterie	14.87516	96	4.310118	46	.0891682	59	.7188329	12622	28	18.4739	120	1.606426	170	.5273632	19	.6188811	56	832
27	Evreux	La Madeleine	16.09549	86	3.476959	122	.0885481	60	.8653889	13413	43	29.65517	6	1.517241	176	.4189853	67	.58125	99	835
67	Strasbourg	Neuhof (Cités)	25.31885	19	3.960006	65	.1480465	19	.7681987	17834	132	20.33462	81	3.346203	46	.3991098	84	.4767534	190	839
31	Toulouse	Les Izards	12.17813	125	3.180854	165	.0962963	51	.6115326	13722	50	25	23	3.636364	30	.483871	36	.6398211	31	855
59	Flers-en- Escribieux	Les Asturies, Dorignies, Pont de la Deûle , Belleforière	10.75518	138	3.473562	124	.0753354	80	.3418387	14755.5	73	14.85861	175	4.987146	5	.529052	17	.6543075	14	872
10	Troyes	Les Chartreux	11.19539	134	4.429612	40	.1388889	22	.8502296	13029.5	37	21.46119	63	2.413568	112	.336478	127	.5762032	104	892
69	Vaulx-en- Velin	Ex Z.U.P., Grappinière, Petit Pont	25.01739	20	4.737553	28	.1715262	8	.6364302	14411	66	19.21516	108	2.165088	135	.3946541	88	.5559061	127	898
93	Bobigny	L'Abreuvoir	23.584	27	4.256	51	.0481533	137	.7246305	17068	123	21.79487	56	3.846154	23	.4	83	.6121045	64	899
13	Marseille	Air Bel	15.30303	93	3.116883	173	.0273411	188	.850211	13014.5	36	23.31288	39	2.716915	86	.516129	23	.6	75	904
93	Montreuil	Grands Pêcheurs, Bel Air	23.13835	31	3.472609	125	.0579131	117	.8025545	15757	92	22.44224	47	3.960396	19	.397541	85	.5991058	77	912
8	Charleville- Mézières	Ronde Couture	13.65598	109	3.774451	86	.041866	153	.7900428	13887	54	21.07496	68	2.263083	127	.504363	30	.6119917	65	913
56	Lorient	Kervénanec	6.919121	173	2.992052	185	.0443102	149	.7663102	11705	19	26.92308	12	2.692308	88	.4210526	66	.6572848	8	914
25	Besançon	Planoise	14.6713	99	4.923255	23	.0761721	79	.7873861	10193	10	28.2736	8	2.24877	128	.3887435	91	.5609756	124	921
13	Miramas	Quartier Nord	19.51944	51	3.345821	143	.0588031	114	.8049685	14435	68	17.06827	147	2.409639	113	.5160428	24	.5900178	87	934
8	Fumay	Le Charnois	27.20785	13	4.237288	52	.0526992	131	.5509642		197	9.79021	196	6.293706	1	.4583333	49	.6097561	67	948
72	Le Mans	Les Sablons	7.142346	170	3.420883	131	.0988736	48	.6420295	12727.5	29	20.94595	74	2.59009	95	.4495021	54	.6331924	36	971
13	Marseille	Quinzième Sud : Consolat, Viste, Aygaldes	7.485465	167	3.825789	81	.0518856	134	.6036036	13529	45	20.30519	84	4.577823	7	.338726	126	.6552529	10	973
88	Saint-Dié	L'Orme, Saint Roch	11.65304	131	3.901925	75	.053146	128	.8	15794.5	93	17.98246	129	2.631579	93	.4036145	77	.5918803	85	978
61	Argentan	Saint Michel	18.84482	57	9.853862	1	.1739832	7	.0941307	9789	5	19.28783	106	1.186944	188	.3759843	102	.5714286	109	981
59	Quiévrechain	Blanc Misseron	11.9443	128	5.141939	22	.0406015	157	.3827451	9705	4	14.17004	182	2.834008	73	.515	25	.620985	54	992
8	Charleville- Mézières	Manchester	9.428018	151	3.296171	149	.0219646	195	.8256183	14276.5	58	18,4	121	3.2	55	.4127907	72	.6819127	5	996
94	Créteil	Hauts du Mont Mesly	26.5827	16	4.441498	39	.0804163	70	.9411765	16882	118	24.46808	30	2.12766	138	.2846715	164	.5801282	100	1005
13	Port-de- Bouc	La Lègue, Les Aigues Douces	8.327598	159	3.165864	168	.1367925	24	.5972222	16312	107	20.40816	80	2.55102	100	.4778761	40	.6524217	16	1005
6	Nice	L'Ariane	23.89937	24	3.748428	88	.128216	29	.5462205	14274	57	21.05263	69	2.279584	122	.3878327	92	.5366759	139	1013
59	Lille	Bois Blancs	8.180791	161	4.158192	54	.0668103	96	.3730389	14635	71	18.02721	127	3.741497	26	.4311111	62	.6062378	70	1014
56	Lorient	Bois du Château	5.939926	178	3.341208	144	.0146386	197	.7801684	13411	42	21.62162	59	3.243243	53	.4495413	52	.6428571	27	1016
75	Paris	Porte de Montmartre	17.34978	75	3.929392	72	.0464608	142	.9205202	15349.5	83	25.7764	19	4.554865	8	.3275261	131	.5598549	126	1017

26	Valence	Valence le Haut : Fontbarlette, Le Plan	19.23191	55	4.620413	31	.0847948	64	.4909862	15410	86	16.58824	156	2.235294	130	.4098361	74	.5440821	133	1031
91	Grigny	La Grande Borne	21.05263	39	3.678801	98	.158275	13	.8147858	16644.5	115	20.20592	86	2.574003	97	.373494	104	.5338346	146	1039
33	Bordeaux	Saint Michel	1.662144	197	3.426052	129	.0562331	123	.767509	12810	33	20.1087	90	3.26087	50	.4161491	69	.5360231	141	1046
59	Lille	Fives	10.36368	139	6.53726	11	.1112161	39	.275409	11785	22	19.82027	97	2.296555	121	.3802817	101	.6055604	72	1060
6	Nice	Saint Augustin	16.83222	81	3.680604	96	.0702095	88	.6548879	14337	63	20.14563	89	3.883495	22	.3514563	122	.5134707	169	1067
69	Lyon	La Duchère	17.46901	72	3.332797	146	.0949053	54	.7671826	15161	80	20.85427	75	3.768844	25	.3578732	117	.5654163	117	1068
13	Port-de-Bouc	Les Amarantes	21.21471	37	2.651839	197	.2605932	4	.4985591	19733	163	15.25974	170	2.272727	124	.6666667	1	.7261146	1	1073
51	Reims	Epinettes	13.34445	113	3.878232	77	.074813	81	.5372124	18430	146	22.36025	48	.621118	196	.4571429	50	.6452703	22	1082
49	Angers	Monplaisir	7.72256	166	4.457157	36	.0381282	165	.7184583	16513.5	111	20.46574	78	2.507837	102	.3806584	100	.6345581	35	1088
59	Lille	Vieux Moulins	10.03545	142	7.86924	4	.1559645	16	.3270713	13820	51	21.55268	61	1.848429	160	.3354756	128	.6029318	73	1106
59	Condé-sur-l'Escaut	Macou	9.96633	144	3.860831	79	.0279097	187	.5467405		196	14.98662	173	3.479037	37	.507772	27	.635514	33	1108
95	Argenteuil	Cité Joliot Curie	17.57624	69	3.049759	180	.0531197	129	.873101	14925	75	18.71345	115	2.923977	68	.4464286	55	.5743945	106	1119
80	Amiens	Quartier Sud Est	8.134663	163	3.944517	68	.0625715	101	.6666667	17934	136	21.90889	54	2.386117	114	.4343434	60	.6089109	69	1127
93	Bobigny	Etoile, Grémillon, Pont de Pierre, Les Courtillères	22.92891	33	3.610047	105	.0601266	108	.8842895	17324	125	22.47511	45	2.418208	109	.3429119	124	.5642055	120	1139
51	Reims	Croix Rouge	9.666503	148	5.349053	21	.1222076	33	.8243909	15207.5	81	20	91	1.913043	158	.3275862	130	.5889807	88	1144
67	Strasbourg	Cronembourg (Cité Nucléaire)	27.60729	11	4.083987	59	.0590266	113	.7617821	16298.5	106	16.69794	154	2.06379	148	.4060475	76	.4871508	185	1150
28	Chartres	Beaulieu, Hauts de Chartres, Saint Chéron	16.08867	87	3.848769	80	.0304659	180	.8141264	15990	97	19.18977	109	2.985075	66	.3561644	119	.5362135	140	1158
93	Montreuil	Montreuil, Ruffins	11.95039	127	3.630214	102	.0577731	118	.8128852	18233	142	21.24542	66	2.564103	98	.4030612	78	.6512141	17	1160
89	Auxerre	Saint Siméon, Sainte Geneviève	11.49627	133	4.051485	62	.0440423	150	.8028829	14025	55	24.88889	26	2.888889	71	.3541147	120	.5327511	148	1163
93	Saint-Denis	Floréal, Saussaie	24.06886	23	3.42723	128	.1204458	35	.8826979	18045	140	21.98953	52	2.356021	116	.3165468	140	.5635793	121	1167
78	Mantes-la-Jolie	Le Val Fourré	37.44901	3	4.77722	27	.1068203	42	.7903558	17964	139	14.56808	178	.8052709	193	.3666921	110	.523077	160	1172
13	Marseille	La Rose, Frais Vallon, Le Petit Séminaire	7.046642	172	3.081021	179	.0582038	116	.556119	16078	99	19.83346	96	4.996215	4	.4322397	61	.6173775	58	1173
68	Mulhouse	Wolf, Wagner, Vauban, Neppert	22.30329	35	3.805436	83	.1570458	15	.3562479	13569.5	47	18.10142	126	2.417453	110	.2783784	168	.5297533	151	1174

44	Saint-Nazaire	Quartiers Ouest : Avalix, La Boulletterie, Tréballe, La Chesnaie	4.725826	186	3.399943	135	.0342965	172	.6834356	18896	153	24.67903	29	2.425107	108	.4659794	45	.6454414	20	1180
68	Mulhouse	Brossolette (Bourtzwiller)	23.51393	28	4.305705	47	.0522202	132	.526971	13677	49	12.75304	191	2.42915	106	.3930131	89	.5335968	147	1182
35	Rennes	Maurepas	7.917765	165	4.691618	29	.0400948	159	.7281452	13848	53	25.33333	21	2.333333	118	.3228155	134	.5790495	102	1191
38	Grenoble	Village Olympique, La Villeneuve :	15.29243	94	5.441514	20	.0567268	119	.5400974	17822.5	131	21.49712	62	1.727447	164	.4026163	81	.5974843	80	1206
33	Cenon	Arlequins, Baladins Hauts de Garonne, Bastide : Quais Queyries, Brazza	12.71145	120	3.377753	138	.0345867	171	.6522482	15893	95	20.32867	82	2.789613	77	.4026964	80	.6408939	30	1210
95	Argenteuil	Val d'Argent Nord	23.50474	29	4.151298	56	.1015892	45	.7305092	18378	143	20.23392	85	2.690058	89	.3396226	125	.5186948	164	1214
60	Beauvais	Argentine	10.11654	141	3.405666	134	.0622092	102	.7578064	15392.5	85	21.43975	64	1.564945	172	.4391635	57	.5913725	86	1217
93	Saint-Denis	Les Francs Moisis, Bel Air	31.16355	8	3.812624	82	.1287879	28	.6236886	17004.5	121	18.25243	125	1.747573	163	.3589744	116	.5024728	177	1219
93	Epinay-sur-Seine	Orgemont	24.3324	22	3.165266	169	.0681039	91	.7669492	16869	117	21.70659	58	3.592814	32	.3013699	148	.5433629	135	1220
2	Saint-Quentin	Europe	6.613822	175	3.616547	104	.024491	192	.7616438	14289	60	22.68245	42	2.366864	115	.3664773	111	.5670226	116	1222
34	Montpellier	Pas du Loup, Val de Croze, Paul Valéry	9.803512	146	3.720736	91	.0392257	162	.635099	14600	70	26.81388	14	1.577287	171	.4385965	58	.5868465	93	1224
67	Strasbourg	Hautepierre	23.32997	30	3.902756	74	.0535595	126	.6722669	19114	156	22.24824	50	2.34192	117	.3671642	109	.4775362	189	1224
3	Moulins	Moulins Sud : Champins, Champmilan, Nomazy	7.317946	169	3.632134	101	.0391321	163	.7541922	13631.5	48	23.77049	35	3.005465	65	.3510638	123	.5473373	131	1230
49	Angers	Belle Beille	4.613454	187	6.640285	10	.060408	107	.5849137	14420.5	67	20.97561	72	2.113821	142	.2937743	157	.6415094	28	1233
6	Nice	Trachel	17.22673	76	3.514871	115	.2006052	5	.0218182	14107	56	19.38534	102	3.073286	61	.3004292	152	.5537848	129	1238
2	Saint-Quentin	Le Vermandois : Vermand, Fayet, Artois, Champagne	4.423096	188	3.322326	147	.0782407	76	.2630242	16542	112	12.97376	189	4.51895	9	.4690265	43	.6143376	61	1243
62	Bruay-la-Buissière	Salengro (Stade Parc), Cité 32 bis, Cité 32	1.514036	198	3.501209	117	.0443831	148	.2426877	15079	78	12.22826	192	4.270186	13	.4834605	37	.6254181	48	1244
44	Nantes	Bellevue	8.712279	156	3.698835	93	.0375331	166	.496937	15614	88	21.75066	57	2.033599	151	.411985	73	.6445837	24	1246
59	Lille	Wazemmes	9.732017	147	9.200391	2	.1623104	11	.2779621	15647	89	17.46725	141	2.183406	133	.2723658	169	.6215667	52	1255

62	Sallaumines	Quartier des Blanches Laines	3.313927	194	4.881326	25	.0301837	182	.5033922	10608	12	18.36735	122	1.360544	182	.5	32	.5864407	94	1256
57	Behren-lès- Forbach	La Cité	31.55752	7	3.393281	136	.0282638	186	.1777547	15149.5	79	9.665427	197	3.903346	21	.3835227	98	.5189108	163	1258
92	Colombes	Petit Colombes	22.47246	34	3.353807	141	.0953831	53	.617094	18686	149	21.38264	65	3.536978	34	.3157895	142	.5792031	101	1269
17	La Rochelle	Villeneuve les Salines	8.566154	158	3.52	113	.0199758	196	.6872659	15677	90	25.52448	20	1.223776	187	.4090909	75	.613808	63	1275
68	Mulhouse	Les Coteaux	18.32694	62	3.721364	90	.0355942	167	.6694215	16631	114	20.9571	73	2.310231	120	.3598131	115	.5250836	156	1290
94	Champigny- sur-Marne	Les Mordacs	23.63803	26	3.433542	127	.0318203	178	.7202526	20413.5	172	17.77778	137	4.444445	10	.3204633	135	.6153846	60	1292
35	Rennes	Le Blossne	14.4405	103	3.931345	71	.0334425	175	.6784928	15854	94	25	22	1.52439	175	.3970276	86	.545633	132	1294
67	Strasbourg	Meinau (Canardièr Est)	18.0716	66	3.477067	121	.0447142	146	.7387781	13846	52	18.29268	123	2.787457	78	.3890274	90	.45625	195	1296
57	Thionville	La Côte des Roses	14.72271	98	3.407113	133	.0473588	138	.7309904	13418.5	44	19.29825	104	2.807018	74	.3073171	145	.4817927	187	1298
87	Limoges	Val de l'Aurence	13.37081	112	4.396708	44	.0437422	151	.6349978	14723	72	21.02102	70	2.102102	143	.3720317	106	.5878525	90	1301
58	Nevers	Le Banlay	5.773983	179	3.7969	84	.059695	111	.5499529	11049	14	19.93437	93	2.707137	87	.2904762	158	.613941	62	1322
95	Sarcelles	Chantepie, Les Rosiers	20.56667	44	4.59679	32	.0454545	143	.7707286	19051	154	21.59091	60	2.272727	125	.3106061	144	.5081301	171	1326
33	Bordeaux	Bacalan, Claveau	8.627504	157	3.134796	171	.0564685	121	.4471831	16318	108	15.76763	165	2.904564	69	.4275862	64	.6547771	13	1332
21	Longvic	Le Bief du Moulin	13.7689	106	4.427646	42	.0225989	194	.7111756	16102	100	17.88618	133	.8130081	192	.3956044	87	.6201117	55	1342
33	Talence	Thouars	10.22661	140	6.720899	8	.0336269	174	.5876936	16019	98	24.38272	31	2.160494	136	.3183673	136	.6003752	74	1345
64	Mourenx	Quartier Neuf (Coueyto)	11.52253	132	2.898904	191	.0803311	71	.9028448		199	16.02787	163	1.393728	181	.4228856	65	.6155607	59	1354
13	Marseille	Les Hauts de Mazargues	6.048141	177	3.702011	92	.0484875	136	.6490159	23687	189	22.45863	46	1.41844	179	.538071	15	.5855263	95	1358
94	Villiers-sur- Marne	Les Hautes Noues	20.95384	40	4.271213	49	.0540223	125	.7222914	20715	174	16.71924	153	2.208202	132	.316	141	.5703276	111	1384
14	Caen	Pierre Heuzé	5.499542	182	3.910785	73	.0138081	198	.6466221		198	25.92593	17	1.273148	185	.5267857	20	.622449	50	1396
33	Bordeaux	Cité Benaug (Bastide), Bas Cenon, Cité Libération	12.95232	117	2.820426	194	.0499093	135	.481827	16228	103	16.66255	155	3.213844	54	.3869347	94	.5870113	92	1403
95	Sarcelles	Lochères	21.71752	36	3.757073	87	.0586437	115	.6485025	19074.5	155	17.23986	145	2.733686	84	.2967101	154	.5323837	149	1410
2	Saint- Quentin	Faubourg d'Isle	3.979461	190	3.679932	97	.1001341	47	.0316106	17105	124	8.176101	198	3.45912	39	.4139344	71	.6093118	68	1411
94	Alfortville	Quartiers Sud (Grand Ensemble)	18.70398	58	3.591254	108	.0527344	130	.8233728	18397	144	17.59582	140	2.61324	94	.2514286	177	.5739247	107	1428
92	Gennevilliers	Le Luth	20.35861	46	3.95367	66	.0702362	87	.717643	21687	180	17.24138	144	2.241379	129	.3681462	108	.5359116	142	1432
69	Lyon	La Guillotière	16.9976	79	8.389701	3	.1610311	12	.1161833	14300	61	16.37168	162	1.548673	174	.2030651	191	.5284653	153	1434
92	Gennevilliers	Les Grésillons	32.10239	5	2.993426	184	.0844865	65	.5954106	17765	130	15.24249	171	2.540416	101	.2903226	159	.5251256	155	1441
75	Paris	La Goutte d'Or	32.72471	4	2.865967	192	.1367758	25	.1313521	16579	113	16.80517	152	2.12373	140	.283237	166	.5015117	178	1441

17	La Rochelle	Mireuil, Laleu, La Pallice, La Rossignollette	3.971199	191	2.979784	187	.0352053	170	.5271886	16657	116	17.79729	136	2.952913	67	.3663625	112	.6175041	57	1459
44	Rezé	Château Mahaudières	3.319672	193	3.012295	183	.0318815	177	.549579	15504	87	21.95846	53	3.560831	33	.3005181	150	.5974026	81	1461
91	Evry	Les Pyramides	21.2108	38	4.398955	43	.1700177	10	.5267595	17860	133	20.15355	87	1.919386	157	.2811502	167	.465736	193	1466
33	Bordeaux	Yves Farges, Belcier	9.822466	145	3.102705	175	.0620321	103	.4158036	18404	145	16.3728	161	2.770781	81	.3859649	95	.6451613	23	1473
51	Epernay	Vignes Blanches, Beau Soleil	6.710393	174	2.926337	189	.0266746	190	.7022713	16882	119	16.42336	159	3.649635	29	.3529412	121	.567867	115	1477
38	Vienne	Grand Estressin, Portes de Lyon	16.47033	83	3.022894	182	.0388199	164	.65	16481	109	13.40206	186	3.092783	60	.375	103	.5268542	154	1478
13	Marseille	Vallée de l'Huveaune : Rouguière, Saint Marcel	5.018489	184	3.087398	178	.0404172	158	.5383095	18540	147	18.79828	113	3.34764	45	.4517857	51	.598447	78	1479
93	Montreuil	La Noue	16.47808	82	3.235502	156	.0411951	155	.6505736	19509.5	160	18.49711	119	3.179191	57	.3030303	147	.6303142	40	1479
73	Chambéry	Le Biollay, Bellevue	12.53278	122	4.830918	26	.0696623	90	.5548086	17590.5	128	17.34007	143	3.25477	51	.2869822	162	.5160142	166	1481
94	Vitry-sur-Seine	Grand Ensemble Ouest et Est : Balzac, Les Maronniers, Les Montagnards	19.33918	53	3.275546	151	.0564213	122	.7067264	20334	170	16.91129	148	2.552648	99	.3245902	133	.5943196	82	1482
6	Nice	Saint Charles, Bon Voyage, Pasteur, Mont Gros	10.90564	137	3.208472	159	.0970278	49	.4529312	14995	76	19.49429	101	2.773246	80	.328125	129	.4961039	181	1483
94	Villeneuve-Saint-Georges	Le Bois Matar, Le Plateau	14.52282	102	3.200948	161	.0531587	127	.7506133	19376.5	158	14.69298	177	2.741228	82	.2129032	186	.645283	21	1501
73	Chambéry	Chambéry le Haut, Chantemerle, Le Piochet, La Cassine	14.86983	97	3.515223	114	.0566349	120	.6342992	17963	138	17.94653	132	2.133106	137	.3643123	113	.5218427	161	1502
93	Aubervilliers	Villette, Quatre Chemins	32.02964	6	3.197504	162	.1230305	32	.3500663	17024.5	122	16.88062	149	2.053915	150	.2638754	172	.5145257	168	1505
75	Paris	Porte de Saint Ouen, Porte de Clichy	16.36119	84	3.253047	155	.0743832	82	.6265376	19180	157	19.00958	111	5.111821	3	.2587209	174	.5348584	143	1507
34	Montpellier	Les Cévennes	12.75067	119	7.520053	6	.1100342	40	.0231176	16978	120	15.36232	168	2.318841	119	.3009259	149	.547619	130	1508
68	Mulhouse	Porte du Miroir	17.91132	67	5.717619	15	.1517857	17	.1194969	14812.5	74	18.60465	117	1.395349	180	.1990291	192	.4232082	197	1511
69	Bron	Terraillon	26.70377	14	3.586889	109	.0899281	58	.1611615	19420	159	11.36802	194	2.119461	141	.3813814	99	.5343137	145	1517
51	Reims	Les Châtillons	5.540897	181	3.931398	70	.0287051	185	.848856	17883.5	135	15.34196	169	2.218115	131	.3729282	105	.5547945	128	1531

13	Marseille	L'Estaque, Saumaty	7.128463	171	3.098237	177	.0409449	156	.1160965	18209	141	13.81818	183	3.272727	48	.3624161	114	.6441441	25	1537
94	Champigny-sur-Marne	Le Bois l'Abbé	20.90586	41	3.68963	94	.0451358	145	.7357669	20193	168	18.0198	128	.990099	190	.3269231	132	.5344507	144	1548
69	Lyon	Pentes Croix Rousse	11.17288	135	5.96825	14	.1501178	18	.1062382	17938	137	14.92718	174	2.063107	149	.2396122	180	.5287611	152	1555
75	Paris	Curial, Cambrai, Alphonse Karr Neuville.	15.63921	89	3.256847	153	.0549228	124	.6808108	19812	164	19.22141	107	3.487429	36	.3180212	138	.5087065	170	1561
2	Saint-Quentin		3.002101	195	3.182228	164	.0077882	199	.8811959	16241	105	17.67068	138	2.008032	153	.3857143	96	.5706052	110	1573
93	Epinay-sur-Seine	La Source, Les Presles, Le Centre	19.84513	50	3.504418	116	.1084444	41	.5187043	20627.5	173	15.01173	172	2.658327	91	.286115	163	.5604457	125	1584
44	Saint-Nazaire	Méan, Penhoët	1.289961	199	2.77622	195	.0939519	55	.1707157	14342.5	64	7.287449	199	2.42915	107	.3571429	118	.5732484	108	1591
92	Colombes	Europe, Ile Marante	17.44779	73	3.475211	123	.0849625	63	.5234343	20077.5	167	15.73034	167	3.245943	52	.3182752	137	.514776	167	1604
77	Melun	Quartiers Nord	15.51495	91	3.313975	148	.0650895	98	.7257543	17870	134	19.8859	94	1.752241	162	.296875	153	.4892905	184	1608
75	Paris	Fontaine au Roi	26.63764	15	3.599891	107	.1260011	31	.1267616	20000	166	14.50151	180	2.416919	111	.2079832	188	.4947955	182	1622
35	Rennes	Villejean	8.170932	162	7.58394	5	.0355677	168	.4833607	17725.5	129	20	92	1.690141	167	.2960663	155	.5395859	137	1627
38	Vienne	Malissol	13.11796	116	3.230543	157	.081042	68	.7117835	19839.5	165	17.96875	131	1.5625	173	.3048781	146	.5170454	165	1638
94	Créteil	Les Planètes, Bleuets, Bordières	13.76478	107	4.067321	60	.0808754	69	.5852006	21822.5	181	19.87578	95	2.795031	75	.1909091	195	.5075075	172	1653
69	Saint-Priest	Bel Air	11.90232	129	3.355392	140	.035497	169	.717644	18716	150	19.29078	105	1.702128	165	.3108108	143	.5306859	150	1659
53	Laval	Les Fourches	5.378877	183	5.457401	19	.0258398	191	.6193029	14543	69	18.26923	124	2.083333	145	.1846154	197	.4066667	198	1663
94	Ivry-sur-Seine	Pierre et Marie Curie	16.15673	85	3.106463	174	.0604122	106	.4731801	20399.5	171	18.87255	112	3.431373	41	.2424242	178	.5643564	119	1670
91	Sainte-Geneviève-des-Bois	Les Aunettes	18.58672	60	3.349062	142	.0841294	66	.6759322	21338	178	16.48746	157	1.971326	155	.2875989	161	.4644243	194	1683
95	Bezons	Tête de Pont	20.01283	49	3.463759	126	.0798246	73	.5971154	18619	148	13.29787	187	.5319149	197	.2076923	189	.5992367	76	1693
75	Paris	Belleville	25.62568	18	3.273486	152	.0793304	74	.3008492	19542.5	161	17.23577	146	1.463415	178	.2184874	185	.5195072	162	1693
95	Bezons	Quartier de l'Agriculture	17.51404	71	3.162873	170	.0640875	100	.6104553	23686	188	14.74654	176	2.073733	147	.2656827	170	.5763636	103	1700
67	Strasbourg	Koenigshoffen (Secteur Ouest)	16.85285	80	3.483156	120	.0668161	95	.4074967	16486	110	13.71742	184	2.469136	103	.2397959	179	.4244604	196	1711
94	Créteil	Palais, Sablières	14.34796	104	4.086538	58	.0678101	92	.4809524	25832	193	18.7067	116	2.078522	146	.205298	190	.5697446	114	1724
94	Bonneuil-sur-Marne	Le Grand Ensemble, Cité Fabien	15.38758	92	3.133436	172	.0302572	181	.8296761	20778.5	175	20.4611	79	2.017291	152	.251816	176	.5028248	176	1725
92	Colombes	Fossé Jean, Gare du Stade	17.13404	78	3.540381	112	.064599	99	.5441448	21525.5	179	17.81857	135	1.61987	169	.2956989	156	.5437666	134	1729
94	Villeneuve-le-Roi	Haut Pays et Gruisie	12.54971	121	3.579319	111	.0416157	154	.7117117	24906.5	191	17.97005	130	3.161398	58	.2090909	187	.5	179	1744

67	Hoenheim	Grand Ried : At Home, Ried, Cité d'Ill	13.21976	114	3.407252	132	.0451373	144	.6136308	18849.5	152	14.43437	181	2.450487	105	.3004695	151	.481276	188	1745
94	Villeneuve-Saint-Georges	Quartier Nord	9.352518	152	2.774923	196	.0519751	133	.8504415	20922	177	19.31464	103	2.180685	134	.2640449	171	.5843374	96	1750
35	Rennes	Les Champs Manceaux, Les Cloteaux	6.379838	176	3.490457	119	.0292529	184	.5747314	17411.5	127	19.10448	110	1.791045	161	.3167849	139	.5389528	138	1752
92	Bagneux	Les Blagis	13.56795	111	3.256527	154	.0472746	139	.6472443	22987	185	17.86621	134	2.730737	85	.2232558	183	.5625492	122	1775
75	Paris	Porte Saint Denis, Porte Saint Martin	23.85158	25	3.733606	89	.138242	23	.0393389	23044	187	11.49289	193	1.303318	183	.1476952	199	.5047547	174	1784
91	Grigny	Grigny 2	30.12541	9	2.980734	186	.1573294	14	.0806248	18772	151	12.96024	190	.736377	195	.2835821	165	.4705323	192	1786
83	La Seyne-sur-Mer	Quartiers Est : Les Mouissèques, La Rouve	2.596417	196	2.6116	198	.0437257	152	.2633864	20287	169	13.25052	188	2.277433	123	.3835616	97	.59375	83	1811
91	Ris-Orangis	Grand Ensemble du Plateau	13.63281	110	2.832401	193	.0467208	140	.6842995	22020.5	183	16.8631	151	2.901179	70	.2531646	175	.5238096	159	1835
95	Argenteuil	Val d'Argent Sud	14.94098	95	3.208429	160	.0767263	78	.4215961	22160.5	184	15.9601	164	1.870324	159	.2879464	160	.5413306	136	1837
27	Evreux	Clos au Duc	4.132936	189	4.303366	48	.0677291	93	.2859619	20798	176	11.34752	195	2.12766	139	.1791045	198	.5698324	113	1841
94	Ivry-sur-Seine	Cité Gagarine	12.78138	118	2.950528	188	.0444162	147	.5639811	19568.5	162	15.73604	166	2.791878	76	.2357724	182	.4940577	183	1863
75	Paris	H.B.M. Ménilmontant	10.96076	136	2.368065	199	.0728597	85	.4264706	21941	182	16.47727	158	2.840909	72	.238806	181	.524229	158	1875
91	Epinay-sous-Sénart	Cinéastes, La Plaine	15.64286	88	3.21205	158	.0612708	105	.532973	23724	190	16.39785	160	1.478495	177	.2605791	173	.4718714	191	1903
91	Evry	Parc aux Lièvres	9.472422	149	3.38729	137	.0239567	193	.667742	22988	186	23.63636	38	.4545455	198	.1875	196	.497561	180	1946
95	Sarcelles	Chardonnerettes	12.24296	124	4.682063	30	.0272727	189	.5381904	26812.5	194	17.6066	139	.8253095	191	.19375	193	.3926941	199	1954
91	Viry-Châtillon	Cilof	4.779345	185	3.2961	150	.0938884	56	.7560019	24934	192	13.62468	185	1.285347	184	.2202643	184	.4848485	186	1980
91	Saint-Michel-sur-Orge	Bois des Roches	9.286304	153	2.902544	190	.0823962	67	.2867	27107	195	14.55939	179	1.660281	168	.1921182	194	.5051194	173	2083

Annexe n° 2

Tableau des ZUS retenues et des bureaux de vote sélectionnés au départ

Département	Ville	ZUS	Sélection	Somme des critères	Bureau de vote dans la ZUS	Bureau de vote dans autre ZUS	Type
2	Saint-Quentin	Faubourg d'Isle	197 pour sans diplôme 198 pour famille monoparentale	1411 30		7, 11, 24, 25, 26, 27	FAV
2	Saint-Quentin	Neuville	199 de log vacant 105 pour revenu 110 pour chômage plus un an	1573 32		7, 11, 24, 25, 26, 28	FAV
3	Moulins	Moulins Sud : Champins, Champmilan, Nomazy	101 pour jeunes	1230 15, 16, 18			MED
6	Nice	Saint Augustin	99 pour emploi précaire	1067 233, 23, 236, 240, 22, 244		223, 225, 27, 228, 229	MED
6	Nice	Trachel	199 pour hlm 92 pour emploi précaire 107 pour chômage 102 pour famille mono	1238 46, 94		223, 225, 27, 228, 230	FAV
6	Nice	Saint Charles, Bon Voyage, Pasteur, Mont Gros	101 pour famille monoparentale	1483 103, 105, 214, 215, 216, 218, 221		223, 225, 27, 228, 231	MED
8	Fumay	Le Charnois	1 pour monoparentale avec femme inactive ou chômeur 197 pour revenu	948 3			DEF
13	Marseille	Nord Littoral : Plan d'Aou, La Bricarde, La Castellanne, Le Vallon, Mourepiane	100 pour pop étrangère 95 pour pop jeune 96 pour famille mono femme	769 1574, 1602, 1606		plein	MED
13	Marseille	Centre Nord	100 pour pop jeune	787 104, 122, 126, 127, 128, 141, 181, 182, 183, 231, 237, 238, 251, 252, 253, 302, 303		plein	MED
13	Marseille	Les Hauts de Mazargues	100 pour logement hlm	1358 954, 956		plein	MED
13	Marseille	Vallée de l'Huveaune : Rouguière, Saint Marcel	99 pour chômage	1479 1079, 1103, 1151, 1164		plein	MED
13	Port-de-Bouc	La Lègue, Les Aigues Douces	100 pour monoparentale avec femme inactive ou chômeur	1005 2, 3			MED
13	Port-de-Bouc	Les Amarantes	197 pour jeunes 1 pour chômage des jeunes et 1 chômage longue durée	1073 4			FAV
14	Caen	La Guérinière	2 pour chômage longue durée	664 22.1, 22.2, 22.3		19, 3	DEF
14	Caen	Pierre Heuzé	198 logement vacant 198 pour revenu	1396 13,2		19, 3	FAV
17	La Rochelle	Villeneuve les Salines	100 pour chômage 90 pour revenu	1275 36, 47, 49, 50		8, 9, 11, 12, 13, 14, 16	MED
21	Longvic	Le Bief du Moulin	100 pour revenu	1342 6			MED
25	Besançon	Planoise	99 pour étranger	921 602, 603, 606, 609			MED
27	Evreux	La Madeleine	99 pour chômage plus un an	835 12, 13, 14, 15			MED
27	Evreux	Clos au Duc	198 pour chômage jeune	1841 18, 19			FAV
30	Alès	Prés Saint Jean	1 pour chômage et 2 pour revenu le plus bas et 7 pour famille monoparentale et 2 pour monoparentale avec femme inactive ou chômeur et 3 pour chômage des jeunes et 6 pour chômage longue durée 2 pour précaire	329 26, 27			DEF
31	Toulouse	La Reynerie, Bellefontaine	100 pour famille mono	636 174A, 184, 185, 186, 191A		152, 153, 166, 169, 172, 175, 176, 180, 181, 215	MED
33	Bordeaux	Saint Michel	197 pour étranger	1046 63, 64		8, 85, 95	FAV

34	Montpellier	Le Petit Bard, Pergola	1 étranger	589 64	81, 88, 89, 90, 91, 92	DEF
34	Montpellier	Les Cévennes	199 pour sans diplôme	1508 66, 67	81, 88, 89, 90, 91, 92	FAV
35	Rennes	Les Champs Manceaux, Les Cloteaux	100 pour emploi précaire	1752 275, 276	82, 83, 84, 85, 86, 145, 146, 243	MED
38	Grenoble	Mistral	2 pour hlm	390 38, 39	79	DEF
38	Grenoble	Village Olympique, La Villeneuve : Arlequins, Baladins	101 pour chômage	1206 72, 74, 75	79	MED
38	Vienne	Grand Estressin, Portes de Lyon	99 pour hlm	1478 20, 21	23	MED
44	Nantes	Les Dervallières	3 plus de précaire 3 pour chômage longue durée	270 1108, 1111	514, 516, 517, 518, 906, 908	DEF
44	Nantes	Malakoff	1 pour hlm et 3 pour famille monoparentale et 4 pour chômage longue durée	577 223	514, 516, 517, 518, 906, 908	DEF
44	Saint-Nazaire	Méan, Penhoët	199 pour étranger 199 pour famille monoparentale 108 pour chômage plus un an	1591 37	10, 21, 22	FAV
49	Angers	Monplaisir	100 pour chômage jeune	1088 105, 210	604, 605	MED
51	Reims	Epinettes	101 pour emploi précaire	1082 23	1, 43, 45, 46, 47, 61, 64, 76	MED
53	Laval	Les Fourches	197 pour chômage jeune 198 pour chômage plus d'un an	1663 1		FAV
56	Lorient	Bois du Château	197 logement vacant	1016 31	25	FAV
57	Behren-lès-Forbach	La Cité	1 pour sans diplôme 197 pour famille monoparentale 98 pour chômage	1258 4, 5, 6, 7		DEF
59	Lille	Fives	101 pour chômage jeune	1060 207, 403, 414	604,607 à 611, 616 à 619, 625, 803, 805,808	MED
59	Lille	Wazemmes	2 jeune	1255 111, 113, 807, 810	604,607 à 611, 616 à 619, 625, 803, 805,808	DEF
61	Argentan	Saint Michel	1 plus de jeunes et 1 pour plus de précaires et 5 pour revenu le plus bas 106 pour famille mono 103 chômage jeune 109 pour chômage plus un an	981 12		DEF
62	Boulogne-sur-Mer	Chemin Vert	3 pour sans diplôme 2 chômage jeune	667 27, 28		DEF
62	Bruay-la-Buissière	Salengro (Stade Parc), Cité 32 bis, Cité 32	198 pour étranger	1244 6,7, 13		FAV
64	Mourenx	Quartier Neuf (Coueyto)	199 pour revenu 99 pour sans diplôme 104 pour chômage	1354 1, 2		FAV
66	Perpignan	Saint Jacques, Saint Mathieu, La Réal	3 logement vacant 1 revenu le plus faible 1 famille monoparentale 3 pour chômage	390 11		DEF
66	Perpignan	Le Vernet	101 pour étranger	636 3		MED
68	Mulhouse	Porte du Miroir	197 pour chômage plus d'un an	1511 4	17, 18, 26, 31, 33, 34, 56 à 59	FAV
69	Bron	Terrailon	99 pour chômage jeune	1517 9		MED
69	Lyon	La Duchère	101 pour sans diplôme	1068 915 à 931		MED
69	Lyon	La Guillotière	3 jeune	1434 310		DEF
69	Lyon	Pentes Croix Rousse	197 pour sans diplôme	1555 107, 108, 109		FAV
69	Vénissieux	Les Minguettes	99 pour famille monoparentale	819 23, 24, 26, 27, 28		MED
71	Chalon-sur-Saône	Fontaine au Loup, Le Stade	1 log vacants 2 pour sans diplôme et 2 pour chômage 2 étranger	496 22		DEF
75	Paris	Porte de Saint Ouen, Porte de	3 monoparentale avec femme inactive ou	1507 1720	1142 à 1146, 1158, 1823,	DEF

		Clichy	chômage			1857, 1860, 1861, 1865, 1943, 1944, 2066, 2068, 2069	
75	Paris	Porte Saint Denis, Porte Saint Martin	199 pour chômage des jeunes	1784	1001 à 1005, 1028, 1029, 1030	1142 à 1146, 1158, 1823, 1857, 1860, 1861, 1865, 1943, 1944, 2066, 2068, 2069	FAV
75	Paris	H.B.M. Ménilmontant	199 pour jeunes	1875	2060	1142 à 1146, 1158, 1823, 1857, 1860, 1861, 1865, 1943, 1944, 2066, 2068, 2069	FAV
78	Mantes-la-Jolie	Le Val Fourré	3 étranger	1172	16, 19		DEF
80	Amiens	Quartier Sud Est	101 logement vacant	1127	48		MED
83	La Seyne-sur-Mer	Quartiers Est : Les Mouissèques, La Rouve	198 pour jeunes	1811	37, 38, 39, 44		FAV
83	Toulon	La Beaucaire	3 pour hlm 2 famille monoparentale	581	27, 28, 29		DEF
83	Toulon	Centre Ancien	2 logement vacant 199 pour monoparentale avec femme inactive ou chômeur 3 revenu le plus faible	681	60, 61, 67		DEF
87	Limoges	La Bastide	99 pour jeune	771	8,9	38,39	MED
91	Evry	Parc aux Lièvres	197 pour chômage 198 pour monoparentale avec femme inactive ou chômeur	1946	1, 9, 11	18,19	FAV
91	Saint-Michel-sur-Orge	Bois des Roches	198 pour précaire 198 pour chômage	2083	9, 10, 11		FAV
91	Viry-Châtillon	Cilof	199 pour emploi précaire 198 pour sans diplôme 199 pour chômage 8 pour revenu le plus élevé	1980	17, 18		FAV
92	Colombes	Petit Colombes	101 pour chômage plus un an	1269	31,32	18, 19, 20, 35	MED
92	Colombes	Fossé Jean, Gare du Stade	99 logement vacant	1729	21, 22, 23, 25, 26	18, 19, 20, 35	MED
92	Gennevilliers	Les Grésillons	101 pour monoparentale avec femme inactive ou chômeur	1441	14	18 à 22	MED
94	Alfortville	Quartiers Sud (Grand Ensemble)	100 pour sans diplôme 94 pour famille mono femme 107 chômage plus un an	1428	13, 14, 15		MED
94	Créteil	Hauts du Mont Mesly	100 pour chômage plus un an	1005	17	37, 38, 44 à 46	MED
94	Villeneuve-Saint-Georges	Quartier Nord	197 pour précaire	1750	10, 11	13	FAV
94	Vitry-sur-Seine	Grand Ensemble Ouest et Est : Balzac, Les Maronniers, Les Montagnards	99 pour monoparentale avec femme inactive ou chômeur	1482	1 à 4, 18 à 21		MED
95	Bezons	Tête de Pont	197 pour monoparentale avec femme inactive ou chômeur	1693	10, 13		FAV
95	Bezons	Quartier de l'Agriculture	100 pour logement vacants 108 pour sans diplôme 103 pour chômage plus un an	1700	5, 9, 11, 13		MED
95	Sarcelles	Lochères	101 pour hlm	1410	12 à 20, 22, 24 à 30	5	MED
95	Sarcelles	Chardonnerettes	199 pour chômage plus d'un an	1954	8	5	FAV

Annexe 3

Bureaux de votes sur lesquels des données ont été obtenues et les résultats produits

Département	Ville	ZUS	Sélection	Somme des critères	Bureau de vote dans la ZUS	Bureau de vote hors ZUS	Type
2	Saint-Quentin	Faubourg d'Isle	197 pour sans diplôme 198 pour famille monoparentale	1411 30		1, 2	FAV
2	Saint-Quentin	Neuville	199 de logement vacant 105 pour revenu 110 pour chômage plus un an	1573 32		1, 2	FAV
14	Caen	Pierre Heuzé	198 logement vacant 198 pour revenu	1396 13, 2		1.1, 21.1, 21.2, 21.3	FAV
25	Besançon	Planoise	99 pour étranger	921 602, 603, 606, 609		102, 501	MED
30	Alès	Prés Saint Jean	1 pour chômage et 2 pour revenu le plus bas et 7 pour famille monoparentale et 2 pour monoparentale avec femme inactive ou chômeur et 3 pour chômage des jeunes et 6 pour chômage longue durée 2 pour précaire	329 26, 27		1, 11, 22, 25	DEF
34	Montpellier	Le Petit Bard, Pergola	1 étranger	589 64		30, 81	DEF
35	Rennes	Les Champs Manceaux, Les Cloteaux	100 pour emploi précaire	1752 275, 276		23, 113	MED
44	Nantes	Les Dervallières	3 plus de précaire 3 pour chômage longue durée	270 1108, 1111		401, 608	DEF
44	Nantes	Malakoff	1 pour hlm et 3 pour famille monoparentale et 4 pour chômage longue durée	577 223		401, 608	DEF
49	Angers	Monplaisir	100 pour chômage jeune	1088 105, 210		307	MED
51	Reims	Epinettes	101 pour emploi précaire	1082 23		48	MED
62	Boulogne-s-Mer	Chemin Vert	3 pour sans diplôme 2 chômage jeune	667 27, 28		5, 23, 29	DEF
69	Vénissieux	Les Minguettes	99 pour famille monoparentale	819 23, 24, 26, 27, 28		8, 16	MED
80	Amiens	Quartier Sud Est	101 logement vacant	1127 48		1, 34	MED
87	Limoges	La Bastide	99 pour jeune	771 8, 9		5	MED
91	Saint-Michel-sur-Orge	Bois des Roches	198 pour précaire 198 pour chômage	2083 9, 10, 11		3	FAV
91	Viry-Châtillon	Cilof	199 pour emploi précaire 198 pour sans diplôme 199 pour chômage 8 pour revenu le plus élevé	1980 17,18		1, 6	FAV
94	Alfortville	Quartiers Sud (Grand Ensemble)	100 pour sans diplôme 94 pour famille mono femme	1428 13, 14, 15		1,4	MED
94	Créteil	Hauts du Mont Mesly	107 chômage plus un an	1005 17		31, 32	MED
95	Bezons	Tête de Pont	197 pour monoparentale avec femme inactive ou chômeur	1693 10, 13		5	FAV
95	Bezons	Quartier de l'Agriculture	100 pour logement vacants 108 pour sans diplôme	1700 5, 9, 11		5	MED
95	Sarcelles	Lochères	103 pour chômage plus un an	1410 12 à 20, 22, 24 à 30		7	MED
95	Sarcelles	Chardonnerettes	101 pour hlm	1954 8		7	FAV